



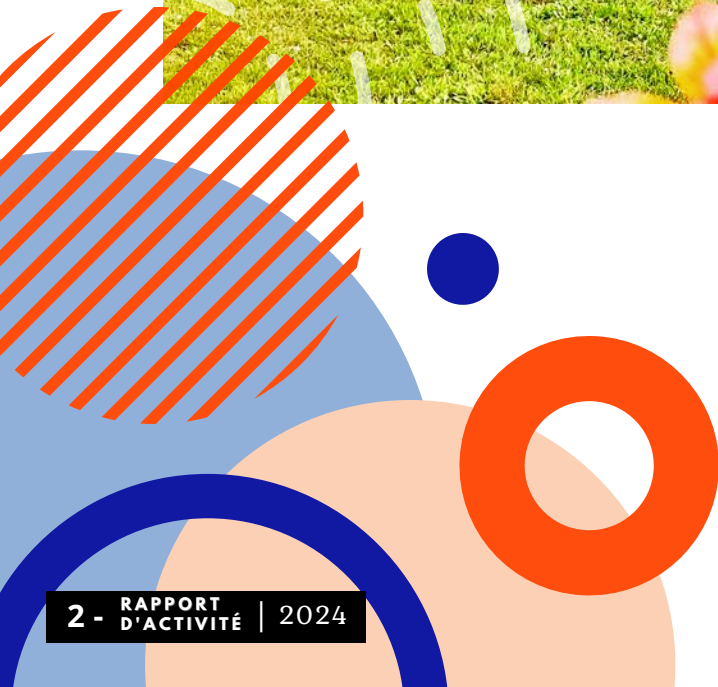
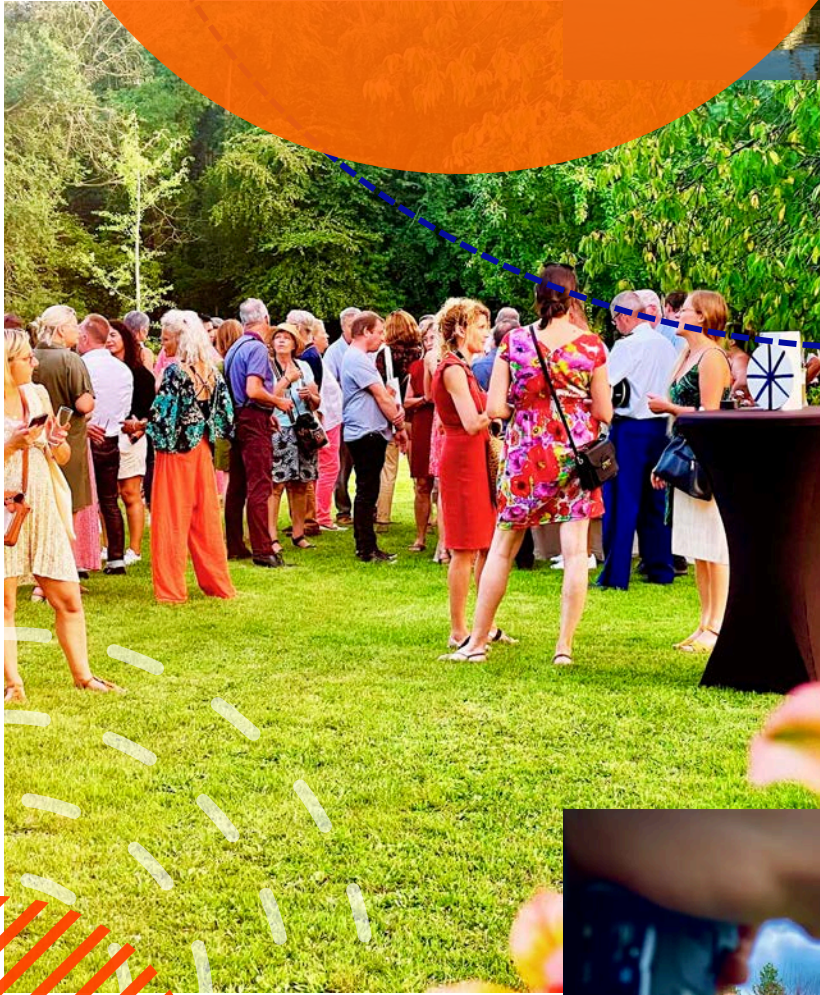
Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024







SOMMAIRE

01

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pages 4 à 13

02

ENVIRONNEMENT

Pages 14 à 29

03

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pages 30 à 33

04

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Pages 34 à 46

05

VIVRE ENSEMBLE

Pages 47 à 53

06

SERVICES À LA POPULATION

Pages 54 à 68

01

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2024



La communauté de communes est composée de **41 communes** et regroupe **22 380 habitants**.

Le Pays du Neubourg s'étend sur un territoire de **304 km²**, aux multiples visages, entre son plateau et les deux vallées qui l'entourent : notamment celle du Bec et de l'Iton. Sa richesse vient notamment de ses cultures. Les cultures agricoles : celle du lin dont la qualité est reconnue internationalement. Mais également la culture patrimoniale et touristique grâce à ses nombreux châteaux comme celui du Champ de Bataille, ses églises, la commanderie de Renneville et son important patrimoine vernaculaire... Ces éléments ont valu au territoire d'obtenir en 2007 le label «terre de cultures» en tant que pôle d'excellence rurale.

Le Pays du Neubourg héberge également de grandes industries telles que Essity, Aptar et Ajinomoto (Labeyrie), qui rayonnent bien au delà de nos frontières, tout en étant des moteurs de l'économie locale.

La communauté de communes ambitionne d'allier ruralité et modernité, en initiant toujours de nouveaux projets pour dynamiser le territoire.



LE TERRITOIRE

Située au cœur de l'Eure, la communauté de communes du Pays du Neubourg a été créée par arrêté préfectoral du 15 juin 2000.



LE PAYS DU NEUBOURG, TERRE DE CULTURE...

De haute tradition agricole, la qualité des terres du territoire de la communauté permet encore aujourd'hui de bénéficier d'une agriculture moderne qui produit céréales, lin, betteraves, etc.

Cependant, l'agriculture, forte utilisatrice de main d'oeuvre jusqu'au début du XXe siècle, a vu, peu à peu, comme dans toute l'Europe occidentale, diminuer de façon spectaculaire la part de la population vivant des métiers agricoles.

Fort opportunément, se sont développées plusieurs activités industrielles, comme la production de produits jetables en cellulose, remplaçant elle aussi, une activité aujourd'hui disparue : la production textile.

Depuis sa création, la communauté de communes s'est préoccupée de son développement économique au sens large, et plus particulièrement au travers des activités liées au tourisme.

Elle a aussi permis la re-découverte progressive de la richesse de son patrimoine, notamment bâti, dans des communes, souvent modestes par la taille, mais de longue histoire : le site du Troncq, l'arboretum de Canappeville, la commanderie de Sainte-Colombe-la-Commanderie...



Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes comprend 41 communes membres.

La modification du périmètre de la Communauté de Communes a engendré des conséquences sur la composition du conseil. Ainsi, lors de la dernière modification du périmètre de 2019, intégrant 5 nouvelles communes, le conseil communautaire avait la possibilité de choisir entre la composition de droit commun et plusieurs accords locaux. Le conseil communautaire et le conseil des communes membres ont décidé de retenir l'accord de droit commun, à savoir :

56 conseillers communautaires titulaires :

- 11 conseillers représentant la commune du Neubourg;
- 3 conseillers représentant la commune du Bosc-du-Theil ;
- 2 conseillers pour chacune des communes suivantes : Hondouville, Sainte-Colombe-la-Commanderie et Tourville-la-Campagne;
- les autres communes sont représentées par un conseiller communautaire

36 conseillers communautaires suppléants pour chacune des communes disposant d'un seul conseiller communautaire titulaire.



Président de la communauté de communes

Jean-Paul Legendre



1ère vice-présidente culture et soutien à la vie locale

Martine Saint-Laurent



2ème vice-président Finances

Arnaud Cheux



3ème vice-président tourisme et sport

Roger Wallart



4ème vice-président voirie, réseaux et bâtiments

Gérard Plessis



5ème vice-président environnement

Bertrand Carpentier



6ème vice-présidente en charge des solidarités

Françoise Maillard



7ème vice-président Développement économique

Joël Ielarge



8ème vice-présidente Famille

Claire Carrère-Godebout



9ème vice-président Aménagement du territoire

Hugues Bourgault

LES COMPÉTENCES

Des compétences élargies,

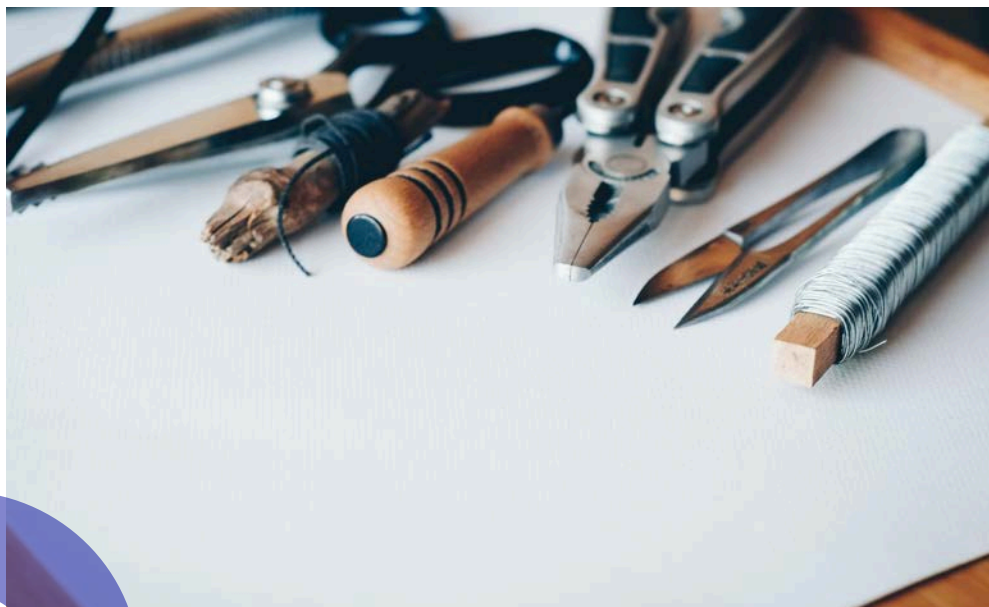
Compétences obligatoires :

Les compétences de la communauté de communes sont croissantes depuis le 15 juin 2000 :

- ▶ Le développement économique
- ▶ La promotion du territoire par le tourisme
- ▶ L'aménagement de l'espace : SCOT
- ▶ La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- ▶ Les ordures ménagères (collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, gestion des déchèteries.)
- ▶ Les aires d'accueil des gens du voyage

Compétences supplémentaires :

- ▶ Politique du logement et du cadre de vie (action d'amélioration de l'habitat, assistance aux communes pour la réalisation de projets d'urbanisme et d'habitat).
- ▶ Sécurité et prévention de la délinquance (actions de prévention grâce au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance - CISPD).
- ▶ Voirie (entretien, signalisation routière, traitement hivernal, fauchage des voies et chemins).
- ▶ L'action sociale : service d'aide à domicile, crèches, pôle animation jeunesse
- ▶ Education, loisirs sportifs et culturels d'intérêt communautaire : gestion du Pôle Sportif André Clousier; manifestations culturelles et sportives concernant l'ensemble de la communauté.



Compétences facultatives :

- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement non-collectif, bassins versants).
- ▶ Soutien à la vie communale (gestion du chenil, prêt de matériel, aide au fleurissement...).
- ▶ Contrat de territoire.
- ▶ Aménagement de l'espace : mise à disposition d'un service d'instruction des documents d'urbanisme, SIG, transport, très haut débit.

La communauté de communes s'articule autour de plusieurs instances :

Le **comité exécutif** est composé du président et des 9 vice-présidents. Il se réunit toutes les semaines.

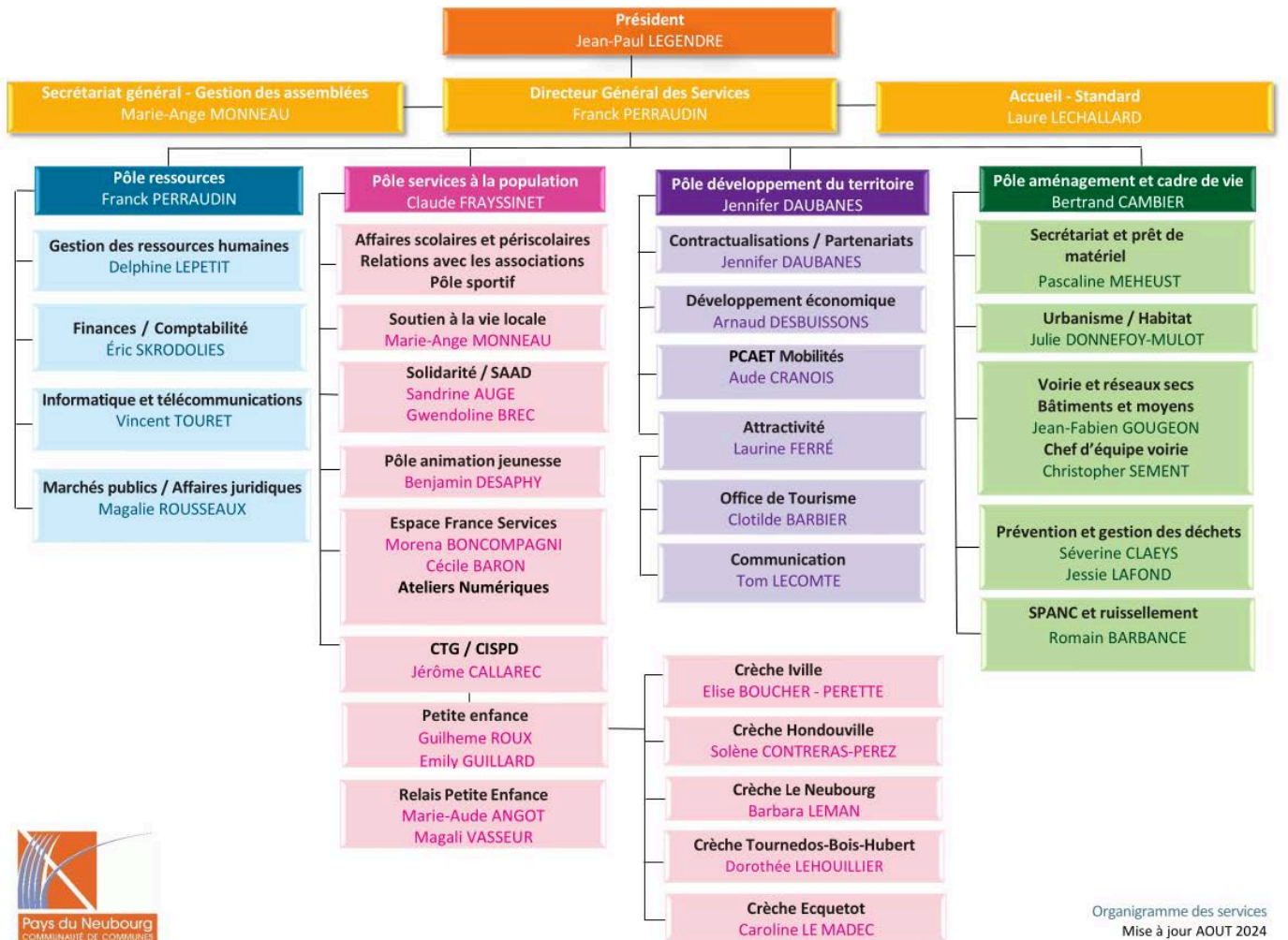
Le **bureau** est constitué de 22 membres : Le président, les 9 vice-présidents, 12 autres membres. Il se réunit tous les mois.

Le **conseil communautaire** est constitué des 56 conseillers. Il se réunit tous les trimestres.

9 commissions :

- culture et soutien à la vie locale ;
- finances ;
- tourisme et sport ;
- voirie-réseaux-bâtiments ;
- environnement ;
- solidarités ;
- développement économique ;
- famille;
- aménagement du territoire).

LA COMMUNAUTÉ



Organigramme des services
Mise à jour AOUT 2024

LES SERVICES FONCTIONNELS

Pour les services fonctionnels, placés sous la responsabilité directe du directeur général des services, l'année 2024 a été l'occasion de faire face à quelques événements extérieurs (sécurisation prioritaire de l'installation informatique suite au piratage de décembre 2023, congé maternité de la responsable des affaires juridiques en avril et de l'agent d'accueil en juin, départ en retraite de la responsable du secrétariat général en septembre, mutation de la directrice du développement du territoire en octobre, préparation budgétaire délicate au vu du contexte national à partir d'octobre, etc.). En termes de méthode, les principes de concertation, pragmatisme, gestion économe et sécurisation des procédures internes demeurent les priorités.

Affaires juridiques, assurances et marchés publics

Le service des affaires juridiques, assuré par Magalie ROUSSEAU, est rattaché au directeur général des services. Il gère les assurances de la CCPN, appuie les services dans leurs démarches juridiques, administratives ou contentieuses, et pilote les marchés publics formalisés et à procédure adaptée.

En 2024, plusieurs marchés ont été lancés (bacs et composteurs, collecte, logiciels pour déchetteries, OPAH, vêtements de travail, repas en crèche).

La sinistralité a légèrement augmenté en 2024, notamment sur les véhicules. Cinq déclarations de nids-de-poule ont été rejetées par l'assurance. D'autres procédures sont en cours (ruissellement, assainissement non collectif).

Comme Magalie ROUSSEAU, Sylvaine DUBOC a ponctuellement conseillé les communes, sans pour autant se substituer à une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage. La mission « ressources » a été mobilisée en appui lorsque nécessaire.

Les ressources humaines

Le service ressources humaines a vocation à assurer les missions suivantes :

Tâches « fonctionnelles » :

- Interface entre les services et le personnel
- Conseil juridique aux communes
- Recrutement d'agents de catégorie A, B et C
- Actions hygiène et sécurité
- Organisation des comités techniques
- Veille juridique
- Tâches « opérationnelles »
- Les carrières
- Les contrats
- La formation
- Les congés et les différentes positions statutaires
- Les départs en retraite
- Les maladies
- Les visites médicales
- La paie
- La gestion de l'action sociale

Filière administrative

20 agents		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
6	7	7

Filière technique

21 agents		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2	2	17

Filière médico-sociale

39 agents		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
7	16	17

Filière animation

2 agents		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
0	1	1

LA COMMUNAUTÉ

Comptabilité - Finances

L'année 2024 a été une année de consolidation des procédures financières (sécurisation des délégations « service fait », poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable, poursuite du travail sur l'actif, engagement de la démarche de synthèse de la qualité des comptes en partenariat avec les services de la DDFIP, sécurisation des manipulations de chèques, engagement d'une procédure de traitement des créances irrécouvrables, etc.).

Début 2024, la communauté de communes (CCPN) a approuvé son premier compte financier unique (CFU). Cela a nécessité de nombreux échanges avec les services de la DDFIP et du prestataire informatique (JVS Mairistem) et des rationalisations du fonctionnement au jour le jour. Fin 2024 – début 2025, les efforts de l'équipe des finances, ainsi que de tous les services, ont porté leurs fruits : la clôture s'est très bien passée et la CCPN a réussi à éditer ses CFU dans des délais particulièrement courts.



Secrétariat général

En plus de l'assistance au Président et au Directeur Général des Services, ce service assure l'accueil général (physique et téléphonique), la gestion du courrier, les archives, ainsi que le suivi administratif du chenil et du service soutien à la vie locale. Aline LE ROUX, qui a succédé à Marie-Ange MONNEAU partie en retraite en septembre 2024, gère également le service des assemblées et la logistique des réunions.

Management

Jusqu'à présent, le dialogue social se révèle excellent et propice à un travail collaboratif fructueux. C'est en tout cas ce que révèle le climat général, les résultats obtenus, l'implication exemplaire de nombreux agents et les indicateurs chiffrés (turn-over très modéré, absentéisme en dessous des moyennes nationales, conflits au travail rares et gérés rapidement, procédures disciplinaires et contentieuses quasi-inexistantes).

Afin de conforter ce constat positif et continuer à améliorer la qualité de vie au travail des personnels, un plan « équité et bien-être au travail » a été élaboré, avec de nombreuses actions, renouvelées et enrichies chaque année, au nombre desquelles une charte managériale, des ateliers « bien-être », un accompagnement accru des agents en difficulté, des actions de formation managériale, des notes d'information sur les droits, devoirs et carrière des agents, etc.

Informatique et télécommunication

Un plan de renouvellement du parc informatique a été lancé en 2023, sur une durée de 7 ans, afin de lisser les dépenses et assurer un budget maîtrisé. La durée de vie des ordinateurs est fixée à 7 ans, prolongeable selon l'état du matériel.

En 2024, le serveur principal a été remplacé par un équipement plus performant, adapté aux besoins croissants de la collectivité. Parallèlement, pour limiter les coûts, des ordinateurs obsolètes ont été réhabilités grâce à l'installation de disques SSD et de versions récentes de Windows. Résultat : 100 % des postes clients fonctionnent désormais avec un système d'exploitation à jour, contre 65 % en début d'année.



02

ENVIRONNEMENT



ASSAINISSEMENT

Assainissement non-collectif (ANC)

L'avis de conception et le contrôle de réalisation.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), sur la base d'éléments fournis par le propriétaire, étudie au bureau les projets d'assainissement individuel que les pétitionnaires souhaitent réaliser. Le tarif de la redevance ponctuelle liée à l'avis de conception est de 75 euros HT (82,5 euros TTC), pour les installations nouvelles uniquement.

Le contrôle de réalisation qui a lieu sur le terrain n'est lui en revanche pas facturé à l'acte. La réalisation de ce contrôle enclenche une période de 10 ans de redevance annuelle à 25 euros HT (27,5 euros TTC), au même titre qu'un contrôle de bon fonctionnement (voir ci-après).

Durant l'année 2024, le SPANC a été sollicité pour 62 avis de conception (dont 32 neufs) et 71 contrôles de réalisation (dont 43 neufs), soit une recette totale supplémentaire de 3 475 euros HT.



Contrôle de bon fonctionnement des installations

La Loi portant engagement national pour l'environnement fixe la périodicité des contrôles à 10 ans maximum. La communauté de communes du pays du Neubourg applique la même périodicité (cf. Article 31 du règlement SPANC). Le tarif de la redevance annuelle liée au contrôle de bon fonctionnement est de 25 euros HT (27,5 euros TTC).

Cette redevance est payée annuellement afin de couvrir les coûts (personnel et matériel) du SPANC. Elle permet de rémunérer la prestation de contrôle et la rédaction du rapport de compte-rendu de visite, ainsi que l'accompagnement et le conseil aux usagers en cas de dysfonctionnement sur l'installation.

Pour l'année 2024, le SPANC a réalisé 408 contrôles de bon fonctionnement sur le territoire de la communauté de communes (deux contrôleuses à 80%, dont une qui n'a débuté les contrôles que le 15 mars à l'issue de sa formation).

Pour l'année 2025, le nombre de contrôles prévus sera supérieur à l'année 2024, de l'ordre de 650 contrôles (contrôles réalisés sur l'année complète pour les deux contrôleuses).

Une partie des contrôles sera réalisée sur des installations jamais contrôlées au préalable, ce qui augmentera les recettes du service, tandis qu'en parallèle, l'autre partie des contrôles sera réalisée sur des installations déjà contrôlées, ce qui ne générera pas de recette supplémentaire.

Au total, pour l'année 2024, 5 809 foyers sont concernés par le paiement de la redevance assainissement non collectif, soit un montant total de 146 800 euros HT. Pour l'année 2025, ce nombre devrait augmenter, à environ 6 100 foyers, pour un montant total de 152 500 euros HT.



Diagnostiques de ventes

Lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif, un diagnostic vient compléter le Dossier des Diagnostiques Techniques (DDT) précisé à l'article L.271-4 du Code de la Construction.

Le diagnostic fourni doit avoir moins de 3 ans pour être valable lors de la signature de l'acte de vente. En l'absence de diagnostic de l'installation ou en cas de diagnostic datant de plus de 3 ans, un contrôle de l'installation est obligatoire.

Ce contrôle est facturé à l'acte au propriétaire. Il fait l'objet d'une redevance ponctuelle d'un montant de 150 euros HT (165 euros TTC).

Durant l'année 2024, le SPANC a réalisé 145 diagnostics assainissement dans le cadre de ventes immobilières. La réalisation de ces contrôles permet de s'assurer d'une recette de 21 750 euros HT. Pour l'année 2025, le nombre de contrôles prévus devrait à priori être du même ordre de grandeur qu'en 2024.

Avis d'urbanisme ANC

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, le SPANC a émis 80 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...).

Entretien

Le service d'entretien des installations d'assainissement non collectif est effectif depuis l'été 2013. Il ne concerne que les installations réhabilitées et subventionnées.

Pour l'année 2024, 27 vidanges sur les installations réhabilitées ont été réalisées, pour un coût moyen de 220 euros HT, soit 5 939 euros HT au total. Ce montant est ensuite refacturé aux usagers par la communauté de communes, il s'agit donc d'une opération blanche. Pour l'année 2025, le nombre de vidanges prévues devrait être inférieur à 2024, du fait de la décroissance progressive du nombre d'installations réhabilitées au fil des années.



Bilan (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	327 086,04 €	238 944,80 €
Recettes	327 086,04 €	209 819,54 €
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	31 220,27 €	25 663,48 €
Recettes	31 220,27 €	1 172,58 €

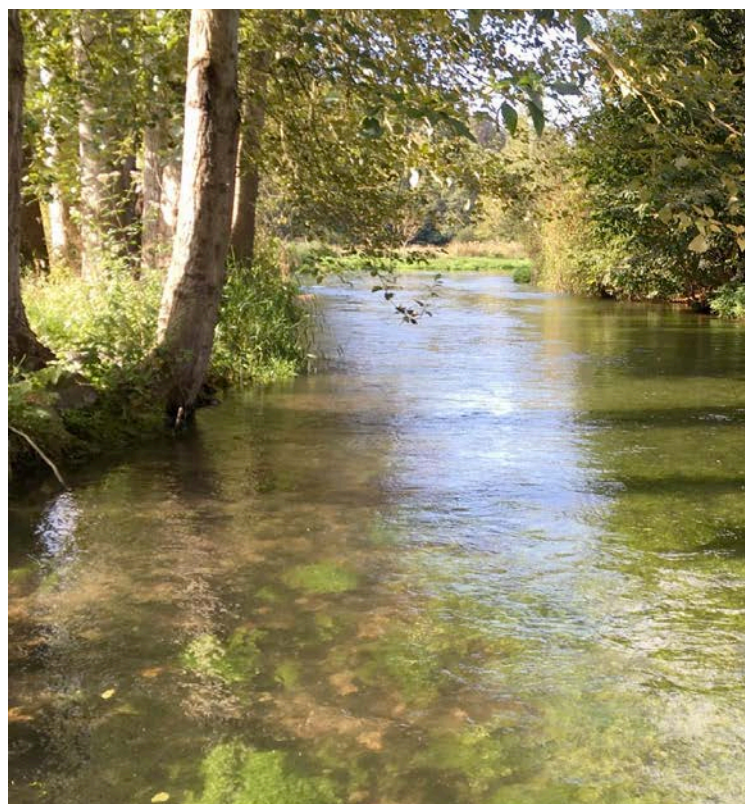




Bassin versant de L'Iton

La commune de Canappeville a sollicité la Communauté de Communes au sujet de débordements route de Louviers, rue de l'Eglise et route de la Massue. Une étude est en cours depuis 2024 afin de définir des aménagements permettant de limiter l'impact des inondations. Une enveloppe de 18 000 euros TTC est prévue au budget 2025 (dont 14 400 euros de restes à réaliser), pour un montant total de 33 000 euros TTC. Cette étude est subventionnée à hauteur de 4 900 euros (dont 2 450 euros de restes à réaliser).

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) intervient pour le compte de la communauté de communes au sujet de l'aménagement et la restauration de l'Iton sur 3 communes du territoire. A ce titre, une cotisation est demandée à la communauté de communes chaque année. Une enveloppe de 30 000 euros TTC en fonctionnement est proposée au budget 2025.



Bassin versant du Bec (affluent de la Risle)

Autres problématiques :

La commune de Saint-Meslin-du-Bosc est également concernée par la problématique des inondations au niveau de la rue des Forrières, impactant plusieurs habitations en aval. Une bétière se situe également en bord de route et récupère les eaux de ruissellement en provenance du bassin versant en amont. Le nettoyage de la bétière actuelle, très encrassée, est envisagé dans ce secteur, ainsi que la protection de plusieurs habitations en aval.

La commune de Bosc-du-Theil est confrontée à des débordements réguliers chemin du Stade, engendrant l'inondation de plusieurs habitations. Il est envisagé la création d'un fossé grande capacité avec traversée sous voirie afin de répondre aux dysfonctionnements actuels. La création de ce fossé permettra d'assurer une continuité hydraulique avec un fossé existant.

Parallèlement à ces travaux, il est envisagé de louer du matériel, dont la communauté de communes ne dispose pas, pour effectuer des travaux d'entretien de fossés existants. Ce seul entretien permet parfois de résoudre des problèmes ponctuels d'inondations.

Par ailleurs, l'Intercom Bernay Terres de Normandie sollicite la communauté de communes pour la participation à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Risle et Charentonne. Cette participation inclut l'animation du SAGE ainsi que l'étude de révision.

Fond de concours

Concernant les acquisitions foncières préalables à la réalisation des travaux, une enveloppe de 12 500 euros TTC est proposée dans le cadre du versement d'un fonds de concours aux communes concernées. Dans le détail, il est prévu 1 500 euros pour la commune de Bosc-du-Theil, 10 000 euros pour la commune de Neubourg, et 1 000 euros pour la commune de Ville-sur-le-Neubourg.

Avis d'urbanisme ruissellement

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, le service Assainissement a émis 151 avis dans le cadre de l'instruction liée à des documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable...).

Bilan (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	82 743,63 €	77 090,12 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	210 963,06 €	116 742,75 €
Recettes	94 757,43 €	81 749,52 €





Assainissement collectif

Étude de transfert de compétence

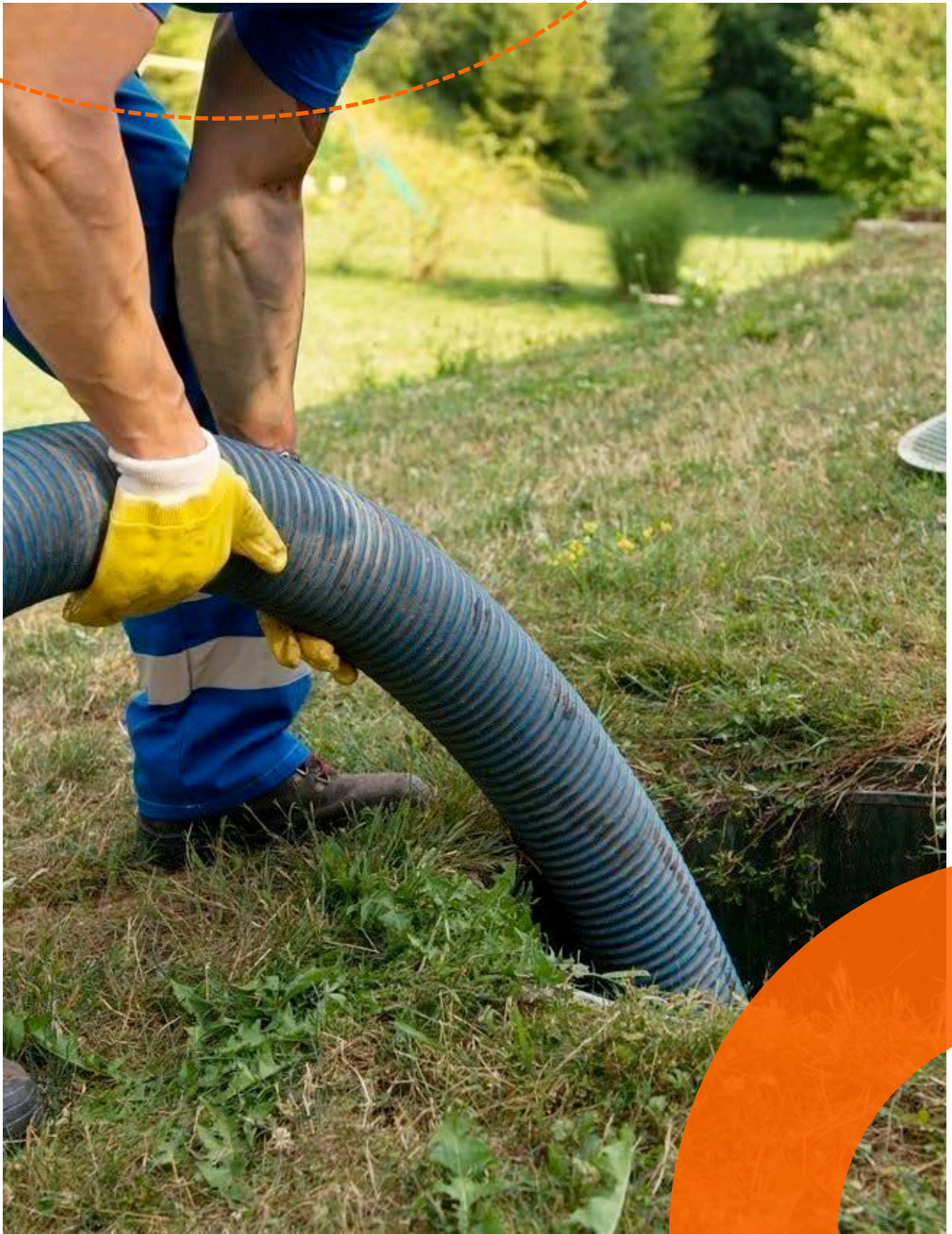
Une étude d'impact concernant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes a démarré en 2023.

Etude de révision de zonage

L'étude concernant la révision du zonage assainissement est toujours en cours sur la commune de Vitot.

Bilan et perspectives (valeur en TTC)

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	116 360,00 €	110 192,78 €
Recettes	63 040,00 €	50 432,00 €
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	84,00 €	0,00 €
Recettes	184,00 €	0,00 €



DÉCHETS

En 2024



L'année 2024 a été marquée par plusieurs temps forts :

- Le nouveau de marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (y compris la collecte du verre en points d'apport volontaire) à compter du 1er avril (pour une durée de 7 ans).

Quelques changements, par rapport au précédent marché, ont été apportés dans l'objectif d'une maîtrise du budget sans pour autant nuire à la qualité de service offert aux usagers :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages est effectuée toutes les deux semaines (sauf le Neubourg) – la collecte sera maintenue l'été (ordures ménagères) et pendant les fêtes de Noël (ordures ménagères et collecte sélective) une fois par semaine
- La collecte du verre en porte à porte (Le Neubourg) est mensuelle
- Les cartons des professionnels seront collectés en même temps que la collecte sélective et sur la totalité du territoire

La réduction des fréquences de collecte a supposé un réajustement du volume des bacs (notamment pour la collecte sélective). Une part importante de l'investissement a donc été consacrée à l'acquisition de nouveaux bacs.

Ce marché est l'occasion de poursuivre la sensibilisation et l'information auprès des usagers et des professionnels.

- Une baisse du taux de la TEOM en lien notamment avec le nouveau marché de collecte

- La promotion du compostage et la gestion des bio déchets, conformément à la loi anti gaspillage.

Cette dernière, préconisant la gestion à la source des bio déchets, oblige les collectivités à proposer des solutions pour permettre aux usagers de répondre à cette obligation.

La Communauté de Communes, déjà lancée dans la promotion du compostage, a renforcé ses moyens en termes de sensibilisation et incitation – pour information, distribution de 525 composteurs en 2024 contre 187 en 2023

- Le remplacement de la borne et de la barrière de contrôle d'accès à la déchetterie de Crosville-la-Vieille
- L'approbation du PLPDMA en juin
- De nombreuses actions de communication ont été menées durant l'année 2024 (41 à la une, animations scolaires, présence à la foire à tout du Neubourg ...) et notamment des publications hebdomadaires dans le Panneau Pocket afin d'informer au mieux les usagers et favoriser la réussite des projets



Bilan des tonnages 2024 par rapport à 2023 (en tonnes)

Déchets	2024	2023
Ordures Ménagères Résiduel	4565,28	4 929,34
Collecte sélective	1181,92	1 010,18
Verre	770,08	810,42
Carton* estimation	0	205,32
Encombrants	996,86	853,86
Déchets verts	5232,38	4 371,56
Gravats* estimation	2 367,19	2 367,19
Bois* estimation	788,68	788,68
Métaux* estimation	194,84	194,84
Total estimatif	16 097,23	15 531,39

La baisse de tonnages des OM est liée aux opérations de prévention et sensibilisation auprès des usagers :

- Augmentation des contenants CS afin d'éviter de retrouver des emballages dans les OM
- Dotation en composteurs qui réduisent d'1/3 le volume des poubelles OM

En revanche, l'année 2024 est marquée par une hausse historique des tonnages de végétaux.





VOIRIE-BÂTIMENT-RÉSEAUX SECS

Régie

Les activités principales du service Voirie et Bâtiment sur l'année écoulée ont été :

- Le fauchage réparti sur deux zones à l'aide du véhicule service viabilité (VSV) (posté en 1ère coupe) et le Massey,
- L'étanchéité des chaussées de 9 communes ont été réalisés à l'aide du camion autonome point à temps automatique (PATA), zone D, environ 50 tonnes d'émulsion et 430 tonnes de graviers,
- Des tournées régulières sur la chaussée pour des réparations ponctuelles en enrobé à froid environ 128 tonnes utilisés,
- L'entretien et la création de signalisation horizontale et verticale,
- Le dérasement des bernes de voirie sur les communes concernées par la sectorisation,
- L'astreinte du service hivernal,
- L'entretien de la voie verte,
- L'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires,

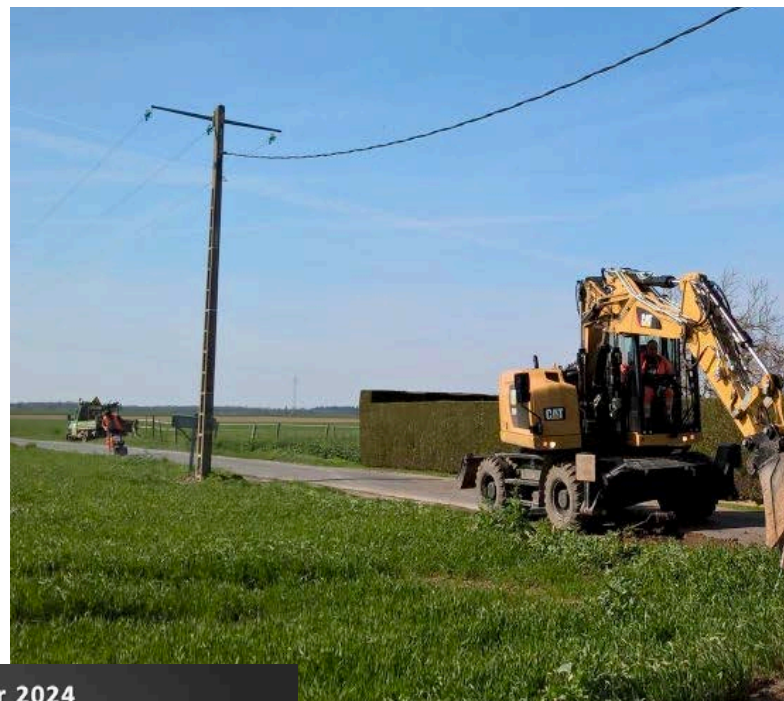
- L'entretien et la reprise des chemins de randonnée,
- Le balayage des communes suite aux divers travaux effectués,
- L'assistance aux communes sur la réalisation du terrassement, remblaiement, goudronnage,
- Demandes d'interventions dans les différents ERP,
- Relevés des consommations mensuelles énergétiques et fluides,
- Maintenance préventive et corrective dans les différents ERP,
- Logistique / Evènementiel,
- Accompagnement prestataires.



Bilan financier 2024

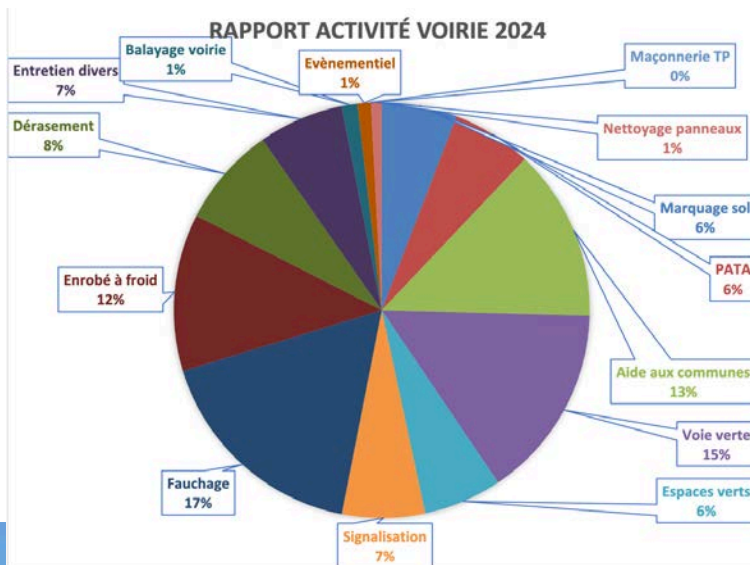
Pour les travaux d'entretien effectués en régie : les dépenses s'élèvent à 108 604 euros, réparties de la façon suivante :

- 22 540 euros d'enrobé à froid (128 tonnes)
- 19 299 euros de matériaux de carrière (372 tonnes gravillons principalement) + tout-venant type Challoué (0/31.5) + enrochement
- 37 500 euros d'émulsion (50 tonnes)
- 22 490 euros de signalisations verticales
- 6 622 euros de signalisations horizontales
- 12 672 euros de Sel (120 tonnes + 1 palette en sacs)
- 1133 euros Maçonnerie TP (Bordures, mélange ciment)



Prestations extérieures

Les travaux neufs, les travaux d'entretien de voirie (enduits / ECF / Reprofilage chaussée) et la signalisation routière (marquage) ont été confiés aux entreprises Colas, Via France, et la Signalisation Routière jusqu'au 30/11/2026 via un marché public. Ces travaux font l'objet de 3 lots distincts, par marchés à bons de commande.



Bilan annuel 2024

ACTIVITES	Nombre heures	%
Marquage sol	586	6%
PATA	620	6%
Aide aux communes	1 332	13%
Voie verte	1 512	15%
Espaces verts	608	6%
Signalisation	644	7%
Fauchage	1 716	17%
Enrobé à froid	1 222	12%
Dérasement	778	8%
Entretien divers	661	7%
Balayage voirie	122	1%
Evènementiel	104	1%
Maçonnerie TP	0	0%
Nettoyage panneaux	83	1%
Total heures	9 988	100%

Travaux de voirie neuf

Soit un total participatif de travaux neufs qui s'élève à : 509 884.93 euros TTC

- Travaux neufs entreprise COLAS : Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent, pour l'année 2024 à 384 130.60 euros TTC et sont réparties sur 14 communes du territoire.

- Autres travaux neufs : De plus, une enveloppe à titre exceptionnel a été affectée en début d'année d'une valeur de 100 000 euros, pour le chantier rue Tour de Ville Nord, sur la commune du Neubourg. Coût des travaux supporté par la CCPN, 116 489.93 euros TTC.

D'autre part, une participation a été accordée à la commune de Tourville-la-Campagne, concernant les travaux rue des Canadiens et rue M Elaoufi, assainissement en traverse, d'un montant de 9 264.40 euros TTC.

Soit un total participatif de travaux neufs qui s'élève à : 509 884.93 euros TTC.

Travaux d'entretien de voirie

Travaux d'entretien entreprise Via France :

Le programme « Reprofilage /Enduit de chaussée » s'est élevé, quant à lui, à 217 968.89 euros TTC et s'est réparti sur les communes de la zone C, la zone B pour les ESU.

Travaux d'entretien des chemins de randonnée :

L'entretien des chemins de randonnée de compétence communautaire est aujourd'hui assuré par la société Aux Coul'Eure du Cheval, elle intervient sur les communes de Venon, Hondouville, et Brosville. Pour l'année 2024, cette société est intervenue 3 fois pour la somme de 3 399 euros TTC.

Travaux d'entretien de signalisation horizontale :

Dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales aux trafics routiers importants, la communauté de communes du pays du Neubourg sous-traite à la société La Signalisation Routière.

Pour l'année 2024, nous sommes intervenus sur la commune du Neubourg, sectorisée en 4 parties pour un montant de 2 621.18 euros TTC.

Travaux d'entretien de signalisation verticale :

Concernant les travaux d'entretien de signalisation verticale, achat de diverses fournitures pour un montant de 22 490 euros TTC, afin d'assurer la sécurité des automobilistes, sur la Pré Signa et Signa sur l'ensemble du territoire.

Soit un total d'entretien de voirie Ets Via France et en régie communauté de communes du pays du Neubourg confondu de 246 479.07 euros TTC.

Réseaux secs - THD

Remboursement d'Eure Normandie Numérique suite à l'arrivée de nouvelles communes à la communauté de communes en 2019, travaux de réalisation de réseaux de communications électroniques haut et très haut débit.

Le montant de participation de la communauté de communes du pays du Neubourg est arrêté à 639 659.07 euros, remboursable par Eure Numérique suivant l'échéancier proposé ci-dessous :

2023 : 319 829.54 euros

2024 : 159 914.77 euros

Bâtiments

Suite des contrôles réglementaires obligatoires dans les ERP :

- Contrôle périodique obligatoire électrique
- Contrôle périodique obligatoire gaz
- Contrôle périodique des disjoncteurs
- Contrôle périodique des systèmes de sécurité incendie
- Contrôle périodique des équipements sous pression
- Contrôle périodique des portes et portails
- Contrôle périodique des portes sectionnelles et rideaux métalliques
- Contrôle périodique de la légionellose
- Contrôle des lignes de vie
- Contrôle périodique des Equipements Sportifs

Point Marché publics

- Marché d'entretien des espaces verts
- Fourniture de carburant pour les véhicules légers (cartes accréditées)
- Vérifications réglementaires (gaz, électricité, lignes de vie, etc.)
- Diagnostics amiante dans les ERP concernés
- Mise en conformité accessibilité des ERP
- Réflexion lancée sur le projet global du site du 1 chemin St Célerin (siège + bâtiments annexes)
- Désamiantage et réfection de toiture sur les bâtiments de l'État
- Installation de panneaux photovoltaïques en lien avec le SIEGE27
- Audit énergétique de la maison SPANC (rénovation thermique à venir)
- Aménagements divers : vestiaires (dont un pour femmes), bureau d'accueil, isolation baie informatique

Achats

Le service voirie envisage d'acquérir prochainement :

- Une remorque 750 kg avec rampes en aluminium (remplacement), coût estimatif 2 500 euros TTC;
- Cuve GNR double paroi de 5 000L, entreposée au 1 chemin St Célerin, coût estimatif 5 000 euros TTC;
- Barrière de police pour manifestations communautaires, coût estimatif 5 000 euros TTC;
- Matériels électroportatifs, coût estimatif 2 500 euros TTC;
- Transpalette manuel, charge 1 tonne, coût estimatif 1 000 euros TTC;
- Matériel espaces verts, débroussailleuse à batterie ou thermique, coût estimatif 1 800 euros.

Recette de matériels :

Le service proposera de vendre le matériel non utilisé, obsolète, dans le but d'obtenir une recette.



Budget voirie 2024

Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses	1 111 064 €	1 114 492€	1 151 581€
Recettes	43 072 €	86 069€	44 752€
Section d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses	1 414 851€	987 390€	1 101 455€
Recettes	807 703€	664 152€	574 524€

Budget bâtiments 2024

Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses	131 075€	134 780€	173 220€
Recettes	1640€	10 376€	1 640€
Section d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses	170 000€	360€	228 584€
Recettes	29 686€	1899€	32 803€





03

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Nombre de dossiers instruits par le service urbanisme en 2024 par commune (hors CUA)

L'urbanisme opérationnelle

Le service urbanisme de la communauté de communes du pays du Neubourg instruit, pour le compte de 31 communes (18 communes couvertes par un PLU et 13 communes couvertes par une carte communale).

En 2024, le service urbanisme a traité 651 dossiers (Certificat d'urbanisme (CU) opérationnel, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager et Permis de Démolir). Les CU d'information sont traités par les communes (505 dossiers pour l'ensemble des 31 communes en 2024). Le service urbanisme continue d'accompagner les communes.

L'instruction dématérialisée est obligatoire sur la commune du Neubourg. Deux communes ont également intégré en 2024 l'instruction dématérialisée : Le Tilleul-Lambert et de Tournedos-Bois-Hubert.

Saisie par voie électronique : Guichet unique numérique ADS

Depuis 2022, la communauté de communes a mis en place le guichet unique numérique pour satisfaire à la législation sur la saisie par voie électronique (SVE). Ce guichet unique numérique permet aux administrés des 31 communes sous convention¹ de déposer s'ils le souhaitent les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée. Cette démarche permet : d'avoir un service accessible à tout moment ; Un gain de temps et d'argent car plus besoin de se déplacer en mairie ou d'envoyer via la poste les dossiers ; Une démarche plus écologique grâce aux dossiers numériques, plus besoin d'impression en multiples exemplaires ; Plus de transparence sur le traitement des demandes.

En 2024, 195 dossiers ont été déposés via le guichet unique numérique ADS contre 47 dépôts en 2023 et 33 en 2022.

En 2025, les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes d'urbanisme sur le guichet unique numérique.

Cette obligation ne concerne que la commune du Neubourg car elle compte plus de 3 500 habitants.

En 2025, le service urbanisme poursuivra l'accompagnement des communes lors de l'élaboration, révision ou modification de leurs documents d'urbanisme, sans que son rôle puisse être confondu avec celui d'un assistant du maître d'ouvrage, ou d'un bureau d'études.

Les communes dotées d'un nouveau document d'urbanisme devront signer la convention si elles souhaitent l'aide du service instructeur de la communauté de communes.



Demandes de poses d'enseignes, pré-enseignes et publicités

Depuis le 1er janvier 2024, le pouvoir de la police de la publicité du Préfet est transféré aux instances locales. Pour notre territoire, le décret du 29 décembre 2023, précise que le pouvoir de la police de la publicité est transféré aux maires des 41 communes quelle que soit la population.

Treize communes de notre territoire ont décidé par convention de confier l'instruction à la communauté de communes du pays du Neubourg. Le service a instruit 3 dossiers sur 2024.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

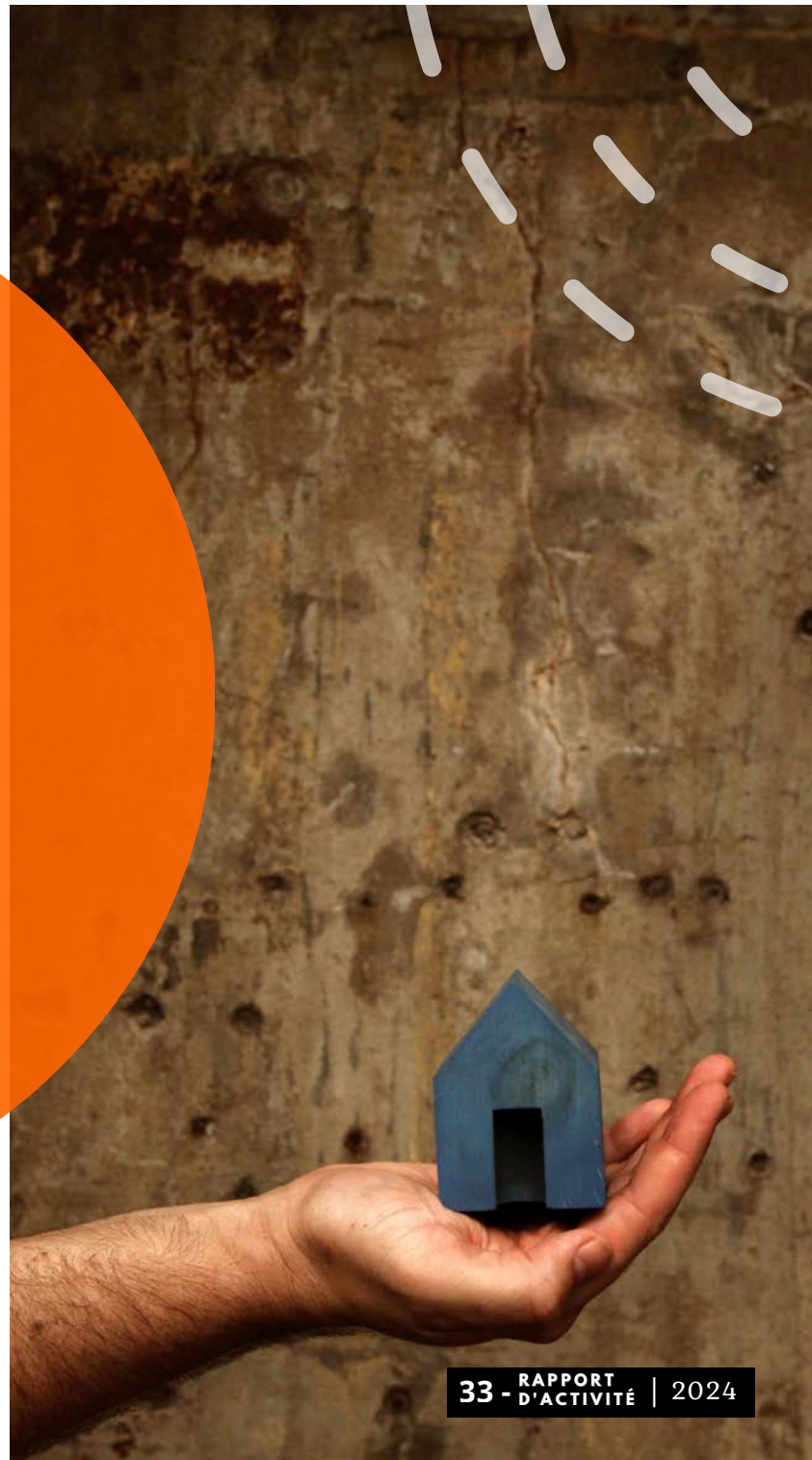
Le 16 juillet 2024, la convention OPAH a été signée entre les différents partenaires : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département de l'Eure, Action Logement, la Ville du Neubourg et la communauté de communes. Suite au recrutement de l'opérateur en charge de l'animation et du suivi de l'OPAH, SOLIHA, un avenant a été signé le 30 décembre 2024.

Ce programme qui débute le 1er janvier 2025 est lancé pour 3 ans (2025-2027) et concerne les 41 communes du territoire. Cette opération permet aux propriétaires (occupant, primo accédant, ou bailleur) qui souhaitent rénover, améliorer, adapter ou remettre sur le marché immobilier leur logement, d'être conseillés sur les travaux et accompagnés dans les demandes de subventions. L'OPAH est destinée aux ménages modestes et très modestes. Elle permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés ainsi que des aides financières.

Pour la durée de l'opération, il est prévu d'aider au minimum 125 logements : 109 logements occupés par des propriétaires occupants et 16 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés dont 16 conventionnements avec travaux.

Budget urbanisme 2024

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	385 625.29 €	225 371.36 €
Recettes	20 995.00 €	26 795.85.00 €
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	128 276.00 €	4 134.48 €
Recettes	55 523.29 €	23 583.52 €



04

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Le Pays du Neubourg, un territoire attractif

La direction du développement du territoire a pour mission d'œuvrer à promouvoir le pays du Neubourg, par la valorisation et l'amélioration de l'image du territoire et de la qualité de la vie et de l'accueil au pays du Neubourg, des habitants, entreprises, professionnels et associations.

Cette stratégie passe par une communication dynamique permettant d'assurer la promotion des actions et initiatives menées par l'ensemble des acteurs locaux, dont les élus du pays du Neubourg. Cette direction orchestre plusieurs services et missions : le développement économique, le tourisme, la communication, la culture et toutes contractualisations et programmations transversales (Contrat de Territoire, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Plan Climat-Air-Energie Territorial, etc.).

Depuis 2023, elle accueille aussi la mission « ressources », qui aide sans se substituer et qui illustre deux ambitions chères au pays du Neubourg : la proximité et l'accompagnement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Compétence obligatoire pour une communauté de communes, le « Développement Economique » a pour mission de favoriser le maintien et l'accroissement de l'emploi et des activités économiques (commerce, artisanat, industrie, agriculture, service). Monsieur Jean-Charles PARIS, maire d'Hondouville, a été élu le 11 décembre 2023 au poste de vice-président en charge du Développement Economique

Mise en place d'infrastructure d'accueil et de développement des activités

Une offre foncière renouvelée et adaptée

La commercialisation de la zone d'activités de Marbeuf s'est poursuivie en 2024. Un seul terrain y reste disponible, ce qui réduit fortement l'offre foncière pour de futures implantations.

Face à cette tension, la CCPN a poursuivi la mission d'identification de terrains susceptibles d'accueillir des entreprises. Ce travail a été présenté en conférence des maires en 2024 et a permis de recenser des terrains de tailles variées, répartis sur l'ensemble du territoire, et rapidement mobilisables.

Parallèlement, un projet d'implantation d'entreprises est en cours avec la commune de Vitot, sur un terrain identifié dans le cadre du budget annexe ZA2. Compte tenu de la nécessité de modifier le PLU, la communauté de communes portera un projet de type « village des artisans ». Les études de faisabilité et de programmation, ainsi que le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, sont prévus en 2025.

Enfin, un travail est également engagé sur l'aménagement de l'extension de la zone du Bocage. L'achat des terrains, prévu en 2025 via un portage foncier par l'EPFN, donnera lieu à la création d'un nouveau budget annexe.

Bilan ZAE

Les dépenses du budget ZAE (constituées des zones du haut du Val 1 et 2 à Crosville-la-Vieille et de la Coursière à Marbeuf) ont été basculées sur le budget général, dans le but de clôturer le budget une fois les dernières parcelles commercialisées.

Seules les opérations de vente des terrains et les opérations de stock apparaissent sur ce budget annexe.

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (entretien des espaces verts des zones, fourniture d'électricité pour l'éclairage public). Les recettes sont constituées principalement du produit de la commercialisation des terrains et du reversement de 80% de la taxe d'aménagement par les communes d'implantation.

Bilan 2024

Dépenses

En fonctionnement : les seules dépenses réalisées sont des dépenses courantes d'entretien des zones d'activités :

- l'éclairage public : 3 521,12 euros,
- l'entretien des espaces verts : 15 331,20 euros,
- remise en état de l'éclairage public : 2 817,60 euros

En investissement :

- Installation du totem à Marbeuf : 6 846 euros

Recettes :

En fonctionnement :

- 52 248 euros de vente de terrains (CMI = 32 256 euros et Normandie Technologies = 19 992 euros)

En investissement :

- 9 505,60 euros de taxe d'aménagement reversée par Marbeuf sur les projets réalisés sur les ZA.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	CFA 2024
Dépenses	701 992,33 €	52 248 €
Recettes	701 992,33 €	679 647,2 €
Section d'Investissement	Budget 2024	CFA 2024
Dépenses	627 511,22 €	627 399,20 €
Recettes	627 511,22 €	52 248 €

Bilan ZA2 (terrain de Vitot)

Un terrain a été acquis à Vitot dans le but d'y implanter des activités économiques.

L'achat du terrain réalisé en 2022 a été financé par l'excédent généré sur le budget du Village des Artisans. Cette avance pourra, à son tour, être reversée pour une autre opération, les opérations de développement économique se finançant ainsi mutuellement.

Le projet d'aménagement de la zone a été retardé, les services de l'Etat n'acceptant plus une simple modification du PLU pour aménager la zone.

Un travail est en cours pour mener une déclaration de projet valant mise en conformité avec le PLU en 2025. Afin de simplifier la procédure et de ne pas être dépendant de l'intérêt des entreprises, la communauté de communes portera un projet de construction type village des artisans.

Les dépenses seront financées par l'excédent réalisé sur le budget Investissement Locati

Bilan ZA2 (terrain de Vitot)

Afin de travailler sur l'extension de la zone du Moulin du Bocage prévue dans le PLU de la commune du Neubourg, la communauté de communes va acquérir les terrains. La CCPN fait intervenir l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour l'acquisition des terrains. La CCPN aura à sa charge les frais de notaires.

Bilan 2024

Dépenses :

- ▶ Paiement de la taxe foncière : 40 €.

Recettes :

- ▶ Subvention du BP (depuis budget Village des Artisans) : 116 0179,61€

L'offre immobilière

Le budget « Investissements Locatifs » a été créé en 2024 par la fusion des budgets annexes Maison des Artisans, Multiservices Saint- Aubin-d'Ecrosville et Boulangerie Brosville).

Chaque compte est traité individuellement mais l'équilibre se fait entre les trois.



Budget village des artisans

Les dépenses sont essentiellement des charges à caractère général (fourniture d'énergie, entretien et maintenance, assurance) et une part du salaire du chargé de mission. Les recettes sont constituées des revenus des immeubles (location et charges). La Communauté de Communes n'a plus d'emprunt sur ce bâtiment depuis 2020.

Le budget est donc excédentaire depuis 2021 ce qui permet de reverser l'excédent pour les travaux à la superette de Saint Aubin et l'aménagement de la zone de Vitot.

Le commerce Multi-services de Saint-Aubin d'Ecroville

Habituellement limitées à des charges de fonctionnement, les dépenses ont inclus en 2024 des réparations après cambriolage, prises en charge par l'assurance (franchise de 1 000 € à la charge de la CCPN). Des plots anti-bélier seront installés. Un marché pour une pompe à chaleur et une VMC a été lancé début 2025. Depuis 2020, plus aucun loyer n'est reversé à la commune suite à la modification du bail. Les recettes proviennent uniquement du loyer et de la refacturation de la taxe foncière. Les travaux sont financés via l'excédent du Village des Artisans.

Bilan 2024

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 sont des dépenses courantes et habituelles.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Eau et électricité : 2 245,25 euros,
- Travaux divers : 604,66 euros,
Maintenance portail et portes sectionnelles : 750 euros,
- Assurances : 241,43 euros,
Etat des lieux : 799,99 euros,
- Taxe foncière (acquittée puis refacturée) : 5 010 euros,
- Charge de personnel : 3 930 euros.

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 63 186 euros,
- Charges et taxes foncières refacturées :
12 862,41 euros.

Bilan 2024

Les travaux de réparation suite au cambriolage ont été engagés en 2024

Dépenses :

En fonctionnement :

- Assurances : 358,91 euros,
- Taxe foncière : 674 euros

En investissement :

- Réparations suite au cambriolage : 12 815,56 euros

Recettes :

- Loyer : 4 649,88 euros,
- Refacturation taxe foncière : 674 euros,
- Remboursement assurance : 10 453,07 euros



La boulangerie de Brosville

La boulangerie est en activité depuis septembre 2016.

Budget Brosville

Ce budget est composé essentiellement de charges de fonctionnement courantes (assurance, menus travaux d'entretien), et de charges d'emprunt (annuité = 13 690 euros). Du point de vue des recettes, elles sont constituées des loyers perçus et de la refacturation de la taxe foncière. Il y a eu un changement de locataire en 2021.

Bilan 2024

Il n'y a pas eu de travaux en 2024.

Dépenses :

En fonctionnement :

- Intérêts emprunts : 2 907,38 euros,
- Taxe foncière : 1 354 euros,
- Assurances : 249,47 euros.

En investissement :

- Capital emprunt : 10 781,46 euros,

Recettes :

En fonctionnement :

- Loyers : 16 061,76 euros,
- Refacturation taxe foncière : 1 354 euros.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	CFA 2024
Dépenses	193 779,42 €	21 022,88 €
Recettes	193 779,42 €	109 241,12 €
Section d'Investissement	Budget 2024	CFA 2024
Dépenses	52 062,90 €	14 034,66 €
Recettes	52 062,90 €	2 737,40 €



Les actions d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques

Le commerce

Depuis 2022 et la mise en place de la carte de fidélité du pays du Neubourg, la communauté de communes a pris en charge les frais de fonctionnement de la carte de fidélité pour les commerçants. En 2024, aucun nouveau commerçant n'a rejoint le dispositif et plusieurs commerçants ont souhaité l'arrêter. Par conséquent, en accord avec les commerçants, il a été mis fin au contrat au 31 décembre 2024.

En 2024, une enquête a été menée auprès des commerçants pour évaluer leur usage des outils numériques et la nécessité ou pas de mettre en place des outils d'accompagnement sur la transition numérique. Les résultats n'ont pas montré de résultat significatif justifiant la mise en place d'actions collectives, les commerçants ayant eux-mêmes la possibilité d'utiliser leur opérateur de compétences (OPCO) pour se former.

Sur le volet des aides à l'investissement, il est proposé de poursuivre le soutien aux projets des commerçants et artisans via le dispositif régional Impulsion Proximité. L'intervention de la CCPN a pour objet de bonifier le montant du prêt accordé par la Région pour tout projet d'investissement (à l'exclusion du foncier, de l'immobilier et des véhicules) par l'octroi d'une subvention équivalant à 10% du montant du prêt de la Région dans la limite de 5 000 euros.

L'emploi et la formation

- Permanences de France Travail

France Travail n'effectue plus de permanence physique sur le territoire, mais les candidats peuvent effectuer leurs formalités administratives à l'EFS (Espace France Services) et bénéficier des services d'un conseiller France Travail en visio.

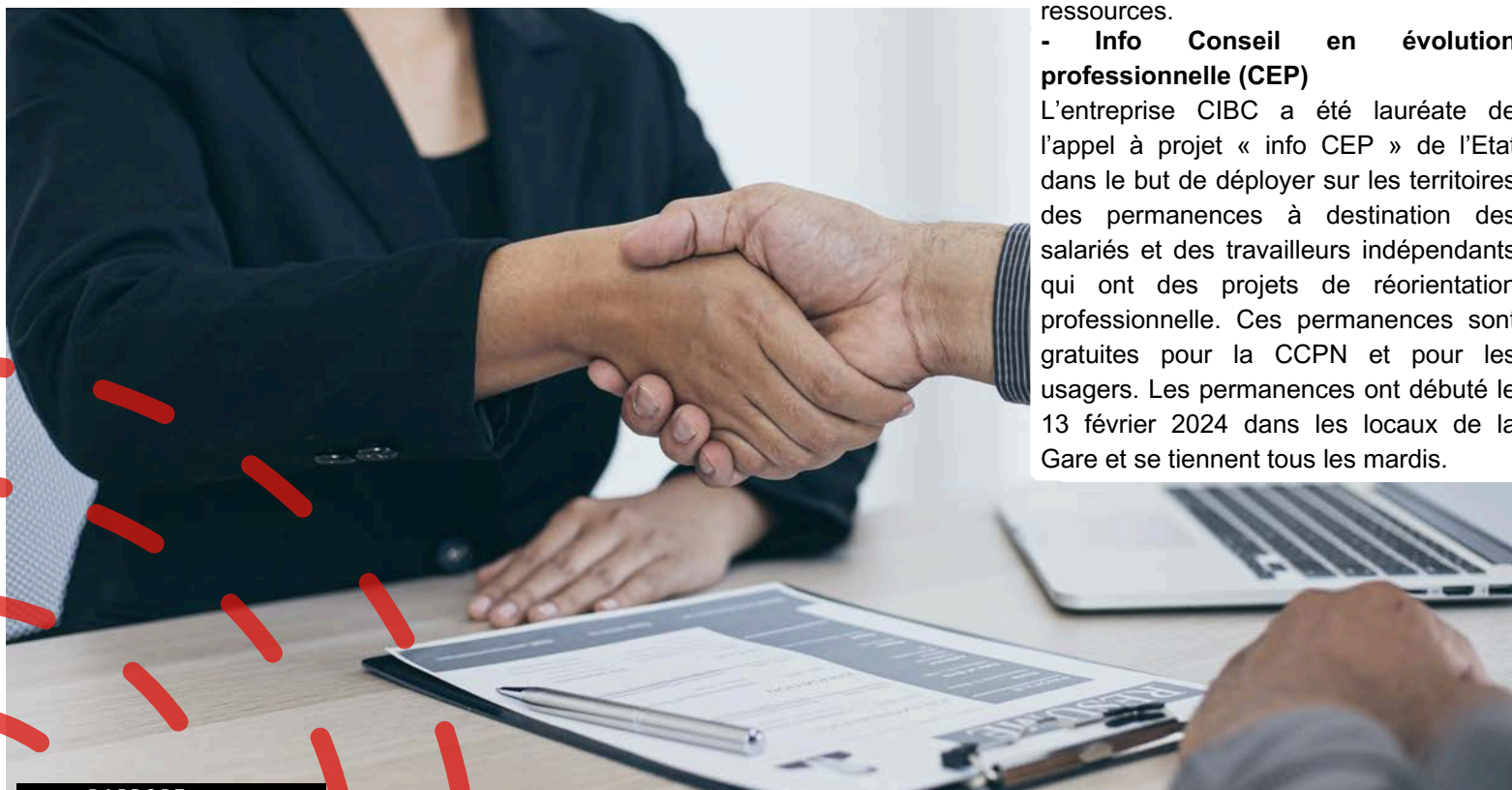
- La Mission Locale

Depuis 2014, la communauté de communes a contractualisé avec la Mission Locale pour accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale assure une permanence hebdomadaire au Neubourg, dans les locaux du Centre Médico-Social (CMS) départemental du Neubourg depuis janvier 2022. Le partenariat a été reconduit en 2022, pour une durée de 3 ans, selon les termes de la convention financière validée en conseil communautaire. Un renouvellement de la convention est donc à prévoir en 2025. Le montant de la participation de la CCPN est révisable annuellement sur la base de 1.09 euros par habitant, soit 24 572 euros en 2024.

En 2024, la Mission Locale a poursuivi la mise en place des ateliers mensuels (comment préparer un entretien, visite d'entreprises, etc.) pour permettre aux jeunes de découvrir leur territoire et ses ressources.

- Info Conseil en évolution professionnelle (CEP)

L'entreprise CIBC a été lauréate de l'appel à projet « info CEP » de l'Etat dans le but de déployer sur les territoires des permanences à destination des salariés et des travailleurs indépendants qui ont des projets de réorientation professionnelle. Ces permanences sont gratuites pour la CCPN et pour les usagers. Les permanences ont débuté le 13 février 2024 dans les locaux de la Gare et se tiennent tous les mardis.



Le soutien aux entreprises

Le Guichet Entreprise

En 2023, le dispositif de la Région « Ici Je Monte Ma Boite » a pris un autre format dans le but de capter davantage de porteurs de projets. La Région Normandie a labellisé 10 structures pour l'accompagnement des porteurs de projets. Parmi les structures labellisées, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) poursuivent leurs permanences dans les locaux de la communauté de communes sur le rythme d'une matinée par mois.

Ces permanences sont complétées par celles d'Initiative Eure (le 1er jeudi de chaque mois, journée complète). La CCPN apporte un soutien financier à Initiative Eure à hauteur de 450 euros + 21 cts par habitant, soit 5 186,55 euros pour l'année 2024. La CCPN et Initiative Eure ont aussi organisé le 15 février Le Club des Entrepreneurs, une matinée favorisant la rencontre entre chefs d'entreprise et partenaires. La matinée a réuni 30 personnes.

Le Club des Entreprises du Pays du Neubourg (CEPN)

La communauté de communes a soutenu le CEPN dans la mise en place d'une action sur le thème de la santé au travail. Cette action vise à financer des formations de sauveteur secouriste du travail (SST) aux salariés des entreprises du territoire (maximum 2 salariés bénéficiaires par entreprise) ainsi que l'acquisition de défibrillateurs.

Ce projet a été soutenu par le programme « LEADER » à hauteur de 60 000 euros et la communauté de communes intervient en complément à hauteur de 20% du financement public, soit 15 000 euros.

Aides aux entreprises :

En 2023, la CCPN a adopté un nouveau règlement pour les aides à l'immobilier d'entreprise, compétence déléguée au Département. La Région, chef de file en développement économique, propose aussi des dispositifs comme Impulsion Proximité, cofinancé par la CCPN. En 2025, le Département mettra fin à ses aides à l'immobilier. Face aux difficultés rencontrées par certaines entreprises, la CCPN prévoit un événement pour leur présenter les partenaires et dispositifs d'accompagnement existants.

Leader et Territoire d'Industrie

La Communauté de communes a été retenue pour la deuxième phase du programme « Territoire d'Industrie », en partenariat avec Bernay Terres de Normandie, le Pays de Conches et Normandie Sud Eure, comme pour le programme LEADER.

La candidature s'articule autour de quatre axes majeurs :

- renforcer les synergies locales entre acteurs économiques,
- améliorer la formation, le recrutement et les compétences,
- encourager la transition énergétique et l'écologie industrielle,
- soutenir les filières d'avenir, en particulier le lin et les biosourcés.

Ce programme prévoit le recrutement d'un chef de projet dédié, financé à 70 % par l'ANCT, le reste étant réparti entre les intercommunalités au prorata de leur population. Il aura pour mission de piloter et suivre les actions du plan.

La première action concrète menée dans ce cadre a été l'évènement « Cap Décarbène », organisé au Bosc-du-Theil sur le thème de la transition environnementale. L'évènement a rassemblé plus de 50 participants, dont de nombreux acteurs économiques du territoire.

Budget général de développement économique

Le volet « Développement Economique » du budget principal est actuellement principalement un budget de fonctionnement (charges de personnel et participations financières à l'action de nos partenaires de l'emploi et de la formation notamment). Pour rappel, étant une composante du budget principal, l'équilibre se fait au niveau du budget principal, les dépenses et recettes des sections de la partie « Développement Economique » ne sont donc pas équilibrées.

Depuis 2024, les dépenses liées aux zones d'activités du Haut du Val 1 et 2 et de la Coursière sont basculées sur la partie Dev Eco du budget principal.

Bilan 2024

Dépenses :

Fonctionnement :

- Convention de partenariat Mission Locale : 24 584,95 euros,
- Organisation d'évènements : 312,40 euros,
- Convention de partenariat Initiative Eure : 5 186,55 euros,
- Financement LEADER : 3 084,63 euros,
- Charges de personnel : 95 395,69 euros.

Recettes :

- Parts du salaire du chargé de mission imputées aux budgets annexes : 3 930 euros,





COMMUNICATION

En 2025, outre l'appui quotidien aux services dans leurs supports de communication, et un travail sur l'uniformisation de ces derniers, la réalisation du magazine communautaire, l'exécution des tâches récurrentes (prises de vues, mise à jour du site internet, élaboration du rapport d'activités, veille, création des supports de communication des services, création vidéos, reportages, accompagnement et conseils aux agents, relations partenaires et prestataires, gestion du budget...), se poursuivra la modernisation de la communication, voulue plus percutante.

Bilan 2024

Le service n'a pas eu de chargé de communication pendant 7 mois (de février à septembre) jusqu'au recrutement d'un alternant en septembre 2024. Malgré cela toutes les missions quotidiennes du service ont pu être assurées grâce au recrutement d'un stagiaire pendant trois mois et le détachement plus important du responsable attractivité.

Le service communication a pu assurer une meilleure présence sur le territoire pour aller à la rencontre des acteurs locaux, mieux relayer toutes les initiatives, et ainsi devenir un réflexe et un soutien pour les habitants, les communes, les associations et les professionnels. Les services tourisme et communication ont été particulièrement interdépendants sur plusieurs actions ce qui a fait émerger une réelle dynamique.

La collectivité a bénéficié d'une meilleure couverture médiatique que ce soit sur les réseaux ou dans la presse. Le design complet du magazine communautaire Le 41 à la une a été complètement revu en interne. Une nouvelle charte graphique a été réalisée et déclinée sur l'ensemble des supports de communication sortis entre juin et décembre 2024 de la collectivité. Cela sera poursuivi en 2025, ce qui permettra de continuer l'harmonisation de nos supports.

Les chiffres :

Le réalisé 2024 est inférieur aux prévisions notamment car les dépenses prévues pour le personnel ont été bien inférieures puisque le service n'a pas eu de responsable pendant 8 mois. De ce fait plusieurs projets n'ont pas pu voir le jour.

On peut relever que :

- Le magazine ayant été réalisé en interne, il n'y a pas eu besoin de faire appel à un prestataire. (- 1 500 euros)
- La refonte complète de la charte graphique par une agence n'a pas eu lieu. (- 1 500 euros)
- Les campagnes de communication prévues dans les médias n'ont pas été réalisées. (- 9 500 euros)
- La constitution d'un fond vidéos et photos n'a pas été mis en place. (- 5 000 euros)
- Les goodies n'ont pas été déclinés ni le kit pour les nouveaux arrivants (- 9 075 euros)

En 2025, le contexte financier tendu pousse à la prudence, d'autant plus sur des dépenses liées à la communication.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	135 399,33 €	67 420€
Recettes	1 000 €	1 000€
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	2 500 €	959 €
Recettes	2 949 €	2 654 €

TOURISME, SPORT, CISPD

Tourisme

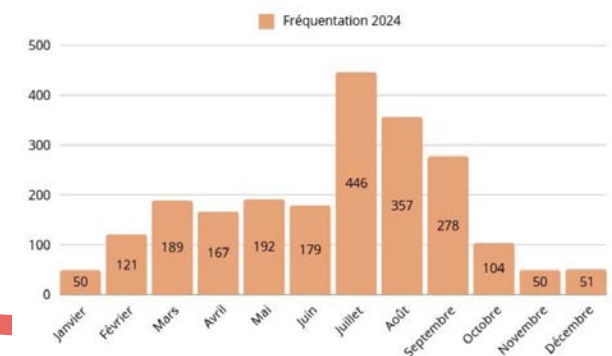
L'office de tourisme du Pays du Neubourg, a continué, durant l'année 2024 sa montée en puissance. 2 184 visiteurs ont poussé la porte de l'office de tourisme. De multiples actions ont été menées à l'intention du grand public et des professionnels du territoire.

Ces initiatives mettent en lumière les belles réalisations qui y émergent, les synergies qui s'y développent, et l'engagement des commerçants, entreprises, associations, communes et élus du pays du Neubourg.

Bilan 2024

Bilan très honorable pour l'office de tourisme qui a accueilli 2 184 visiteurs, soit une hausse de la fréquentation de presque 4% par rapport à 2023. Dans ces 2184 visiteurs, 43% des usagers étaient du pays du Neubourg. L'office de tourisme a traité, en 2024, 1 557 demandes individuelles.

Pour comparatif, en 2024, la fréquentation dans l'Eure est légèrement inférieure à 2023, mais comparable à 2022, avec une baisse modérée de 4%.



Dans le cadre de la promotion du territoire, l'office de tourisme est de plus en plus présent sur le territoire :

- Le 25 janvier, sur le forum des métiers des collègues du Neubourg,
- Le 15 mars, sur le Tour de Normandie, cyclisme féminin,
- Le 27 mars, la CCPN a accueilli, pour une seconde fois, une partie de l'équipe d'Eurêka, l'agence d'attractivité de l'Eure, pour un «roadshow sur le thème de l'exceptionnel ». Au programme, visite du CFE à Canappeville, du manoir des Chevaux Dorés, hébergement au Neubourg, de l'église de Cesseville ainsi que du Domaine du Champ de Bataille.
- Le 4 avril, un groupe de travail, avec les élus, sur la grappe Village d'avenir,
- Le 11 avril, à rencontrer les propriétaires de Gîte de France pour proposer nos brochures,
- Le 19 avril, au lancement de saison d'Eurêka,
- Le 28 mai, à la réunion des secrétaires de mairies,
- Le 1er juillet, sur le tournage du média Deux-sept sur la voie verte,
- Le 2 juillet, pour animer la balade contée dans le cadre de la programmation annuelle du service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) de la CCPN,
- Le 1er septembre, au forum des associations d'ville,
- Le 7 septembre, au forum des associations de Quittebeuf
- Le 26 septembre, à l'évènement « Fertiles », organisé par le département de l'Eure, sur le site du Teillage du Ressault,
- Et aussi, sur différentes inaugurations de commerces, visites d'expositions, visites d'hébergements dont de nombreux gîtes, prises de photos et auprès du public scolaire en juin durant leurs sorties vélos.

Zoom sur le lancement de la saison touristique :

La saison touristique a été lancée, le lundi 13 mai, à Hondouville. Au programme : perspectives 2024, actualités de l'office de tourisme et de la com'com', atelier autour de la communication (Au choix : création d'un flyer ou montage vidéo), temps d'échanges & mini-bourse d'échange. Cette journée a été saluée :

- par la presse, dans un article du Courrier de l'Eure intitulé :

« Ensemble pour être plus fort »,

- par les participants et a permis à chacun de mieux se connaître, bien qu'ils aient été moins nombreux à participer.

Sur la période mai-juin, l'office de tourisme a accueilli une exposition de photographies sur le château de Graveron-Sémerville.

Fin juin, a été organisé le premier « Jeudi de l'office » chez Florent Rodier, céramiste au Tilleul-Lambert, un évènement créé pour rassembler les professionnels du territoire et faire découvrir l'atelier céramiste, la dizaine de participants a montré un vif intérêt à se rencontrer et à renouveler cette manifestation en 2025.

Zoom sur les journées européennes du Patrimoine (JEP) 2024 :

Les JEP 2024 ont particulièrement été mises en avant, avec en amont la collecte des informations au sein des communes, la constitution du programme largement diffusé et plusieurs posts Facebook avant, pendant et après le week-end des JEP.

Également par la présence de Clotilde dans 4 communes : Le Troncq, Quittebeuf, Crestot et Graveron-Sémerville ainsi que de la présence de Tom, chargé de communication dans de nombreuses communes pour faire un reportage photos. Le nombre important de sites ouverts à l'occasion a largement contribué au succès. En parallèle, l'accueil de l'office de tourisme a pu être assuré.

Une année marquée par les déplacements sur le terrain : l'équipe s'est rendue sur de nombreuses manifestations afin d'en assurer la promotion notamment sur nos réseaux sociaux (fêtes communales, rencontres avec les prestataires et partenaires). Cela se poursuivra en 2025.

Comme les années passées d'autres occasions permettent de faire la promotion des services et des produits locaux : commandes chez nos fournisseurs du pays du Neubourg pour tous les événements, (roadshow, jeudi de l'office, ...), distributions des supports de la com'com' et de l'office au sein des commerces, mairies, crèches, etc. La diffusion du livret des balades contées réalisé en fin 2024 se poursuivra en 2025, en particulier à chaque période de vacances scolaires.

Avec plaisir et professionnalisme sur l'ensemble de l'année 2024, l'office de tourisme, soucieux de former les professionnels de demain, a accueilli 3 stagiaires et 1 personne en immersion, presque tous natifs ou résidents du pays du Neubourg. Merci à Eva, Orlane, Théo et Odile pour leur sourire.

Zoom sur la communication :

Tout au long de l'année, chaque mercredi, la chargée de mission tourisme a publié « Les idées de sorties » sur Panneau Pocket (2 493 abonnés).

En 2024, cette dynamique s'est poursuivie sur la page Facebook, avec plus de 185 publications (192 en 2023), valorisant événements, commerçants, associations, prestataires, ainsi que les missions et actions du territoire. Ce travail d'animation a porté ses fruits : la page comptait 2 570 abonnés en décembre, marquant une belle progression. Cette évolution reflète les changements opérés suite au diagnostic d'Eure Tourisme, comme la diversification des contenus et un ton plus engageant. Mention spéciale au travail transversal avec le développement économique, qui a permis la création d'une quinzaine de vidéos et renforcé l'interaction avec le public. Enfin, comme chaque année, Clotilde a mené en fin d'année la collecte des données, afin d'encourager les professionnels à mettre à jour leurs informations et assurer une communication de qualité sur notre site web.

Les dépenses du CA 2024 ont été inférieures au BP 2024, notamment car les travaux à l'étage de La gare ont été reportés dans l'attente des travaux d'extension, le projet au Domaine du Champ de Bataille n'a pas été finalisé en 2024, mais sera programmé en 2025.

Pour rappel, depuis 2023, les frais habituels de fonctionnement et de maintenance du bâtiment de la Gare sont imputés sur le budget général et refacturés seulement pour partie à l'office de tourisme qui n'a pas vocation à supporter les frais pour l'ensemble des services hébergés dans le bâtiment.



Quelques évolutions dans le budget :

Dans le contexte actuel le BP 2025 est en légère baisse. Les actions significatives qui seront menées en 2025 sont :

En fonctionnement :

- Il est proposé de moderniser nos brochures de randonnées, de poursuivre l'impression d'affiches mensuelles (dépense prévisionnelle : 10 500 euros);
- Il est proposé d'acheter des produits Heula (700 euros à la première commande);
- Il est proposé de travailler sur l'identité du territoire avec une graphiste du pays du Neubourg pour la réalisation des magnets et cartes postales « Pays du Neubourg » (dans un montant maximum de 850 euros);
- Il est proposé de réitérer la journée au Domaine du Champ de Bataille (effectuée en 2019), (pour un montant de 2 400 euros dont 400 euros de recettes).

La subvention depuis le budget général devrait être approximativement la même qu'en 2024 et avoisiner les 110 000 euros ; Les charges liées au bâtiment, qui accueille maintenant le pôle animation jeunesse (PAJ), l'Espace France Services (EFS) et la communication, sont dorénavant affectées au budget général et facturées au prorata à chaque service, d'où une diminution des charges à caractère général. La participation de l'office de tourisme à ces frais est estimée à environ 12 000 euros, comme en 2024.

En investissement :

- Il n'est prévu aucune dépense dans la section investissement.
- Comme en fonctionnement, les dépenses d'investissement liées au bâtiment sont affectées sur la section « La Gare » du budget général, et notamment les travaux d'extension.

En cours d'année, et selon l'avancée des dossiers, une décision modificative pourra être proposée aux élus pour intégrer les dépenses et recettes de projets à l'étude (création de haltes et signalétique sur la voie verte, installation d'équipements de loisir autour des itinéraires de randonnée). Le travail sera à poursuivre en 2025, en lien avec Aude CRANOIS, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le schéma des mobilités douces, les projets des communes, le Département de l'Eure et son plan l'Eure à vélo.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	113 629 €	103 489.50 €	112 719 €	
Recettes	113 629 €	45 000 €	112 719 €	
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Commentaires
Dépenses	11 298.73 €	1 985.40 €	10 865 €	
Recettes	11 298.73 €	2 939 €	10 865 €	

Gymnase

Le pôle sportif André Clousier au Neubourg est ouvert depuis septembre 2014. Pleinement investi par les associations depuis son ouverture, l'ensemble des créneaux sont utilisés.

Le gymnase accueille les associations ou les clubs sportifs suivants :

- Année scolaire pleine : handball, escrime, escalade, badminton, danse,
- Période hivernale : cyclisme, athlétisme.

Pour l'optimisation maximale du site, les jours et les plages horaires sont revus chaque fin d'année scolaire avec les clubs et associations sportives.

En lien avec la Direction de l'Aménagement du Cadre de Vie, un plan annuel et/ou pluriannuel de travaux d'entretien et de suivi des contrôles périodiques du gymnase est en place et ajusté chaque année en fonction des besoins. Ce plan répond au besoin de fonctionnement du site. Il est prévu de le compléter par la mise en place de marchés pour ce qui est des contrôles périodiques, ce qui permettra un meilleur suivi.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	249 230.49 €	225 167.17 €
Recettes	6 452.00 €	3 298.70 €
Section d'Investissement	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	177 715.97 €	170 158.56 €
Recettes	11 303.49 €	10 600.92 €





ANIMATIONS : PROMO-PRESTIGE

Les demandes de subventions PROMO-PRESTIGE varient fortement selon les années. En 2023, 5 demandes ont été déposées, dont 4 retenues. En 2024, 14 demandes ont été examinées en commission « tourisme et sport », avec 11 avis favorables, notamment pour :

- Le Tour de l'Eure des Juniors
- Une course hippique à l'hippodrome du Neubourg (Pentecôte)
- Le tournoi international féminin de tennis du Neubourg
- Le festival « Et Pop ! au Château » (cie Asphalt, JEP)
- Le Triathlon du Pays du Neubourg
- Le 81e anniversaire de la 2e DB
- Une rencontre de gala organisée par l'ASHF avec le Variété Club France
- Octobre Rose
- Les 70 ans du centre de formation en élevage de Canapeville
- La réhabilitation de l'arboretum de Canapeville

En parallèle, le règlement du dispositif a été revu en fin d'année pour une application dès 2025 :

- Une seule fenêtre de dépôt : 15 mars, avec réponse avant le 30 avril.
- Deux catégories créées :
- Catégorie 1 : projets innovants à rayonnement supra communal → subvention jusqu'à 20 % du coût, max. 2 000 €.
- Catégorie 2 : grands événements (exceptionnels, très fréquentés ou prestigieux) → subvention jusqu'à 10 %, max. 5 000 €.

L'objectif est d'optimiser l'attribution des crédits et de renforcer la transparence du dispositif.

05

**VIVRE
ENSEMBLE**



CULTURE- SOUTIEN VIE LOCALE

Chenil communautaire :

Le nombre de chiens accueillis au chenil communautaire a diminué en 2024 : 28 chiens (33 en 2023).

23 chiens ont retrouvé leur propriétaire, 5 ont été transférés à la SPA d'Evreux avec laquelle la collectivité a une convention.

Par ailleurs, la convention signée avec la société ARISTODOGS commence à porter ses fruits ; en 2024, 6 communes ont fait appel à ARISTODOGS et 10 chiens ont été capturés.

Pour rappel, le coût des interventions d'ARISTODOGS peut être refacturé au propriétaire de l'animal par la commune.

L'année 2024 a vu se concrétiser le souhait des communes de voir traité le problème des chats errants.

La communauté de commune a conventionné avec les communes qui le souhaitent afin de créer un service commun qui gère la partie administrative et technique du trappage, de la stérilisation, de l'identification et de la remise en liberté à l'endroit du trappage des chats errants et sans maîtres.

Le prêt de matériel

En 2024, 124 demandes de prêt de matériel pour les communes, comités des fêtes, associations, clubs sportifs, etc. du territoire ont été enregistrées (209 demandes en 2023). 2 nouvelles tentes pliables avec poids de lestage ont été achetées en 2024 et le renouvellement du matériel sera poursuivi en 2025.

Mise à disposition du minibus (VISIOCOM)

La communauté de communes met à disposition des associations, clubs sportifs, communes, etc. un minibus de 9 places afin de faciliter leurs déplacements.

Périmètre de circulation : les 5 départements normands mais également les départements limitrophes de l'Eure, la région parisienne et de façon exceptionnelle l'ensemble du territoire national.

Celui-ci est financé grâce à la publicité achetée par une douzaine d'entreprises du territoire (service proposé par la Société VISIOCOM).

En 2024, 54 demandes de prêt du véhicule ont été enregistrées (50 en 2023).

La convention avec la société VISIOCOM étant arrivée à son terme à fin 2024, il a été proposé d'acheter le véhicule à un prix attractif et de reconduire la convention avec la société VISIOCOM pour un second minibus.

Les besoins croissants des associations et des communes du territoire en termes de mobilité et les besoins et projets de la communauté de communes ont motivé cette décision.

Secrétaires de mairies

Depuis plusieurs années, chaque secrétaire de mairie qui le souhaite, reçoit un agenda aide-mémoire PEDAGOFICHES. Cette opération est très appréciée par les secrétaires de mairie.

Un abonnement pour 3 ans a été souscrit en 2022 afin d'avoir un prix constant par agenda.

La mission « ressources » a été mise en place en 2023 et permet aux communes et aux syndicats du pays du Neubourg qui le souhaitent de solliciter jusqu'à 10 jours d'intervention par an de l'agent Sylvaine DUBOC. Celle-ci peut intervenir en soutien ou en remplacement des secrétaires pour la préparation de dossiers de demande de subvention, de marchés publics, ou encore pour de la comptabilité, la transmission d'actes, etc.

En 2024, 4 communes ont sollicité l'intervention de la mission « ressources » (soit 62.5 heures). Parallèlement, Sylvaine DUBOC a suivi plusieurs formations pour répondre au mieux aux attentes des communes, notamment sur l'état civil et l'élaboration et l'exécution du budget pour les communes de moins de 3 500 hab.

Embellissement du territoire

Dans le cadre de l'embellissement du territoire communautaire, 2 actions sont menées depuis plusieurs années :

- Les Bons de Fleurissement :

Remis aux communes inscrites aux Villes et Villages Fleuris : 4 bons de 50 € soit 200 € à utiliser chez des fournisseurs référencés du territoire pour les aider à s'inscrire dans cette démarche d'embellissement. En 2024, 33 communes ont participé à cette action (34 communes en 2023).

Cette action sera poursuivie en 2025.

L'Appel à projets « Embellissement » :

3 communes ont été récompensées en 2024 : (en 2023 : 3 projets avaient été primés) :

- CANAPPEVILLE : aménagements paysagers sur différents lieux de la commune,
- LA HAYE-DU-THEIL : aménagements de parcs et jardins,
- SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE : aménagement paysager sur différents lieux de la commune.

Dotation : 5 à 10 bons d'achats de 50 euros soit 250 à 500 euros à dépenser chez des prestataires référencés.

Cet appel à projets sera à nouveau lancé en 2025.



En 2024, Sylvaine DUBOC a également relancé l'organisation des « réunions des secrétaires de mairie » permettant, avec les secrétaires qui le souhaitent, de présenter des actualités ou thématiques, de faciliter l'interconnaissance, l'entraide, le partage et la circulation des informations. 2 réunions ont eu lieu au cours desquelles des thèmes comme la présentation des services de la CCPN, les demandes d'autorisation du droit des sols, la présentation et mise en place du Compte Financier Unique (CFU) ou encore l'intervention du centre de gestion, du Groupe d'Action Locale pour le Fond LEADER ou la DGFIP pour les opérations de fin d'année, etc.

TAP - Prêt de jeux

Pour rappel, les jeux acquis dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sont toujours à disposition des écoles pour les temps périscolaires du matin et du soir. Et ce service a également été ouvert aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Une nouvelle fois, seul le SIVOS de Graveron-Sémerville, Tilleul-Lambert, Tournedos-Bois-Hubert a utilisé ce service en 2024.

Panneau Pocket

En plus de l'utilisation pour son propre compte, la CCPN prend en charge les frais liés à l'abonnement à l'application Panneau Pocket pour le compte des communes. La dépense totale annuelle est de 3 510 euros (imputée sur le budget communication du budget général).



Services civiques

Le recrutement des services civiques prévus dans le cadre du dispositif «Jeunes engagés de la ruralité » n'est pas aisé.

Les missions réalisées ou en cours :

- Mobilités douces,
- Reboisement.

Les recrutements en cours :

- Aide à domicile,

Les dépenses sont imputées sur le budget de chaque service.

Section de Fonctionnement	BP 2024 (Culture + SVL)	CA 2024
Dépenses	215 720.83 €	128 776.19 €
Recettes	57 000.00 €	25 153.64 €
Section d'Investissement	BP 2024 (Culture + SVL)	CA 2024
Dépenses	21 560.00 €	18 092.93€
Recettes	4 375.83 €	6 851.79 €

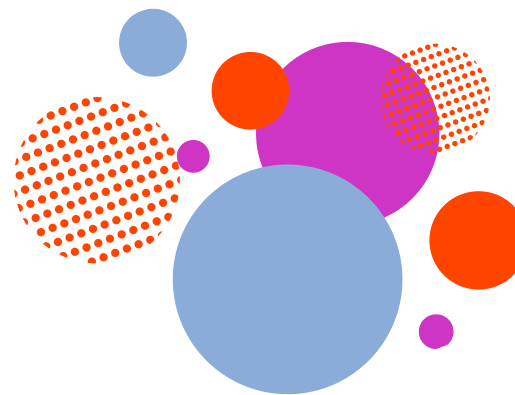
Concours "fêtes ensemble"

Le concours « Fêtes ensemble » a pris la suite de la Fête des Voisins à laquelle la communauté de communes a participé pendant 10 ans, et a été lancé en 2022.

Ce concours vise à soutenir les initiatives locales d'animation sociale et solidaire du territoire communal et concerne tout projet visant à réunir les habitants autour d'une manifestation festive et participative concourant à l'animation du territoire, au lien social, à l'entraide et la solidarité intergénérationnelle.

En 2024, un projet a été déposé mais n'a pas été retenu. Pour rappel, en 2023, 1 projet avait été récompensé à hauteur de 600 euros.

Un nouvel appel à projets sera lancé en 2025.



PCAET/Mobilité

Le projet PCAET / MOBILITE nécessite une réelle expertise comme on a pu le constater au fil de l'avancement du projet. C'est pourquoi, en l'absence d'Aude CRANOIS une grande partie de l'année 2024 en raison de son congé maternité, il a été fait le choix de mettre ce dossier en suspens jusqu'à son retour prévu en février 2025.



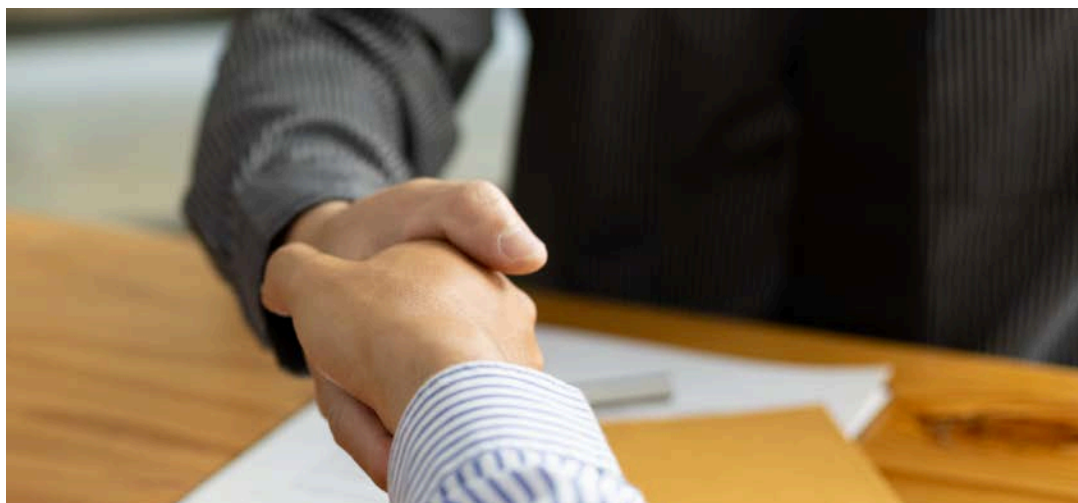
Ateliers numériques itinérants

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, des ateliers numériques itinérants sont proposés depuis février 2020 à tous nos habitants, en partenariat avec La Poste, et qui ont vocation à être relayés par les communes et associations du territoire.

Mélany THUAL animatrice numérique a remplacé Hélène CHAUMONT depuis juin 2023.

Ayant constaté un essoufflement, la communauté de communes avait demandé à Madame THUAL, à son arrivée, de travailler sur le format des ateliers avec en parallèle l'élaboration d'un nouveau de plan de communication. Les ateliers ont repris dès le 27 septembre 2023 sur la commune de Tourville-la-Campagne.

Pour rappel, une session se compose 5 modules (top départ, affichage, internet, mail, sites administratifs et sécurité) complété par 2 modules facultatifs. Chaque module dure 2h00 avec un temps d'accueil et un temps pour répondre aux questions en fin de séance. Le temps « exercices » est estimé à 1h30.



Ateliers numériques itinérants (2)

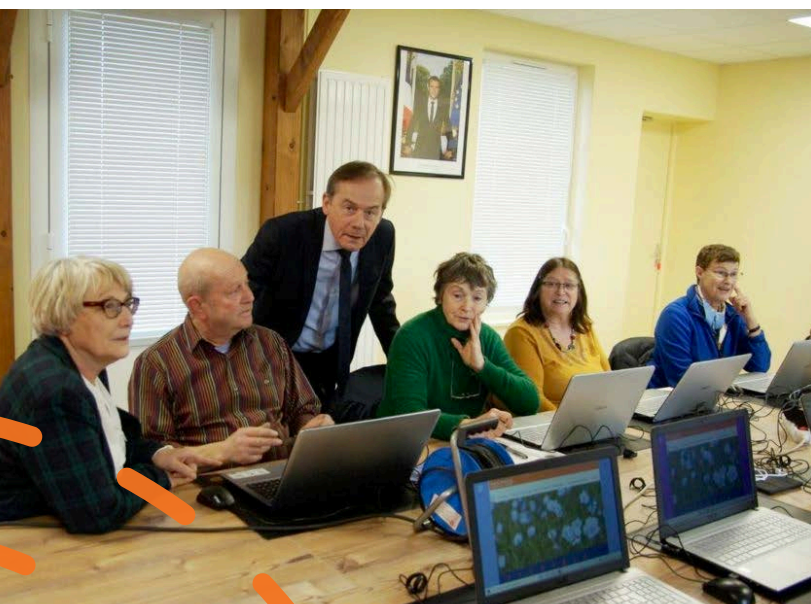
En 2024, Les ateliers se sont poursuivis sur les 5 premiers mois de l'année 2024, l'animatrice n'ayant pas souhaité poursuivre l'aventure au sein de la communauté de communes, partant pour un projet personnel et professionnel à l'étranger. Au-delà des ateliers, Madame THUAL s'est rapprochée de la médiathèque du Neubourg, des collèges et du lycée pour des actions à destination du public jeune en lien avec le PAJ. Elle a également entamé une réflexion avec le SAAD pour l'éventuelle mise en place d'ateliers numériques à domicile.

Enfin, elle a développé, à titre expérimental une permanence à la Gare, les mercredis après-midi afin que chaque usager puisse trouver un soutien technique pour régler les petits soucis (format, installer une App's, etc.).

En complément des ateliers, l'animatrice numérique a poursuivi les ateliers avec :

- le Pôle Animation Jeunesse lors de la session des vacances d'automne,
- les jeunes volontaires en service civique recrutés par la communauté de communes,
- les agents de la communauté de communes sur des thématiques spécifiques.

Soutien ponctuel aux habitants de la communauté de communes orientés par l'Espace France Services (EFS), par les communes ou suite aux ateliers numériques.



Chiffres clés 2024

- 130 heures d'ateliers numériques dédiés aux habitants du Pays du Neubourg :
 - o 7 sessions d'ateliers (participation aux 5 premiers modules)
 - o 2 sessions d'ateliers pour des modules « bonus » (en plus du parcours initial).
 - o 7 communes d'accueil (Tourville-la-Campagne, Le Neubourg, Bacquepuis, Fouqueville, Le-Bosc-du-Theil, Emanville et Saint-Aubin-d'Ecrosville). Il est important de rappeler que les communes ont été choisies en fonction de la proximité des lieux d'habitation des demandeurs
 - o 39 participants aux ateliers (dont 32 entrants, les 7 participants aux modules bonus ayant déjà participé au parcours initial en 2023)
- 33 heures d'ateliers dédiées au PAJ
- 15 heures d'ateliers dédiés aux services civiques
- 3 heures d'aide interne (soutien dédié aux agents de la communauté de communes hors service civique)
- 38 heures d'aide directe aux habitants via communes ou EFS ou suite ateliers numérique.

Soit 219 heures dispensées entre le 1er janvier et le 31 mai 2024.

Malgré les campagnes de communication, un accompagnement très soutenu de l'animatrice numérique dans la mise en place des ateliers (nombreuses relances des usagers, recherche de lieu de formation en proximité, voire organisation de covoiturage, formation individualisée au plus près des besoins des usagers), la mobilisation effective du public reste difficile.

Aussi, s'il était prévu un certain nombre de développements en 2024 (actions envers les jeunes en insertion professionnelle, actions envers les jeunes ne fréquentant pas les centres de loisirs, actions envers le public dépendant, les secrétaires de mairie, ...), ceux-ci n'ont pas pu se concrétiser en raison du départ de l'animatrice. Les difficultés de recrutement n'ont pas permis de poursuivre le projet sur 2024.

Enfin, il est important de préciser que La Poste ne soutiendra plus ce projet en 2025, celui-ci ne rentrant plus dans son nouveau cahier des charges, sachant par ailleurs que son soutien initialement de 20 000 euros était passé à 10 000 euros en 2024.

En 2024, et dans l'attente qu'aboutisse la réflexion sur l'action de la communauté de communes dans le champ de la culture, les élus communautaires ont décidé de proposer deux résidences d'artistes.

Dans une logique de démocratisation de l'accès à la culture et à la pratique artistique, les élus de la commission Culture et Soutien à la Vie Locale ont souhaité travailler sur une résidence envers un public plus large que le public scolaire et ont saisi deux opportunités de partenariats culturels en 2024 afin de proposer aux habitants du pays du Neubourg :

- Une résidence itinérante par les deux artistes de La Cabane : ce projet participatif, ouvert à tous, a donné lieu à la réalisation de sept œuvres artistiques extérieures visibles dans les sept communes participantes. Au total ce sont sur 6 mois 980 personnes qui ont été touchées directement par cette résidence dont environ 780 personnes qui ont pu pratiquer, tous publics confondus, et environ 200 personnes qui ont assisté au circuit de restitution le 12 octobre 2024.

- La présence du Musée Mobile (MuMo), un musée « dans un camion » imaginé en collaboration avec le Centre Pompidou et destiné à donner accès gratuitement à des œuvres d'art moderne et contemporain ; le MuMo et ses deux médiateurs étaient présents une semaine au Pays du Neubourg (commune de Saint-Aubin-d'Ecroville et du Neubourg) et ont animé une vingtaine de créneaux de visite à des groupes scolaires (18) – écoles primaires, collèges, CFA, lycée et tout-public (2). Au total, le MuMo a touché 720 personnes dont 420 élèves scolarisés sur le territoire et 300 habitants.

En 2025, en s'appuyant sur les réalisations de 2024, les élus ont souhaité travailler sur 2 axes :

1) Animer et valoriser le territoire par :

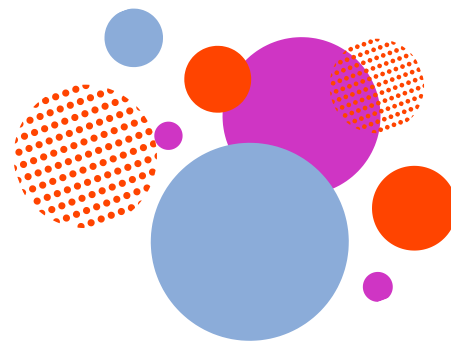
La mise en place de trois projets culturels itinérants avec une diffusion de l'animation sur l'ensemble des communes du territoire et en lien avec nos forces vives.

2) Conseiller et accompagner les communes :

La communauté de communes, bien consciente de l'importance que chaque commune conserve et valorise son identité, envisage d'amorcer en 2025 un travail sur un soutien aux communes dans le domaine de la culture.

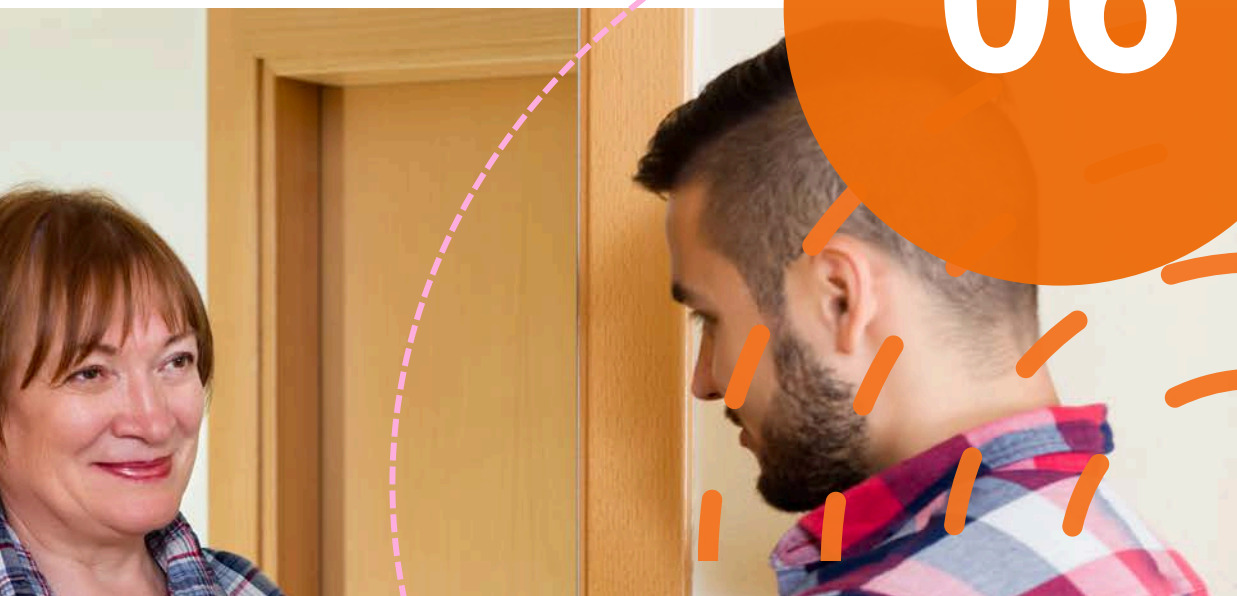
D'autres projets culturels menés par les services communautaires pour leurs publics dédiés (PAJ, SAAD et crèches notamment) complètent ces actions menées à l'échelle des 41 communes.

L'accent sera mis sur le travail de médiation autour des 3 résidences artistiques. Ces projets prendront vie dans le cadre du retour des artistes de La cabane autour de la pratique artistique comme ils l'ont fait en 2024. La compagnie Asphalt se chargera de l'animation d'ateliers en lien avec le végétal du territoire, du théâtre et d'un film en lien avec les maternelles, collégiens, habitants du territoire. Enfin, nos acteurs locaux de théâtre bénéficieront d'un accompagnement avec La compagnie des petits champs, nos habitants, quant à eux, pourront assister gratuitement à une représentation théâtrale.



Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	62 100 €	16 100€
Recettes	16 000 €	16 000€
Section d'Investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	0€	0€
Recettes	0€	0€

06



SERVICES À LA POPULATION





FAMILLE

Le service petite enfance

La compétence famille regroupant les services petite-enfance, jeunesse et prévention de la délinquance a été rythmée en 2024 par différents chantiers comme la poursuite et la finalisation des travaux en lien avec le Projet Educatif Social Local (PESL) et la Convention Territoriale Globale (CTG), la relance du marché de restauration des 5 sites multi-accueils, mais elle a aussi et surtout été marquée par le départ, en mai, du directeur Petite-Enfance, Monsieur Christophe CHAUMOITRE présent depuis l'ouverture des 5 crèches, et l'arrivée, en septembre, de Madame Guilhème ROUX au sein de la direction pour lui succéder.



Coordination CTG

En 2024, les travaux autour du Projet Educatif Social Local (PESL) et de la Convention Territoriale Globale (CTG) ont pu aboutir à la signature de celle-ci entre les différents partenaires. De ces différents travaux est né un véritable réseau d'acteurs et de partenaires autour des 4 thématiques suivantes alors mises en avant par le cabinet SOETE lors du diagnostic préalable :

L'accès aux droits

- La cohérence éducative
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale

Cette démarche de projet de territoire a permis de créer une réelle dynamique et d'impliquer un maximum d'acteurs du territoire (partenaires institutionnels, associations, services de la communauté de communes, élus).

Au total sur 2024, se sont tenus 11 comités techniques regroupant 55 participants différents. Les travaux de ces différents comités techniques ont été présentés et validés à différentes étapes du projet par le Comité de Pilotage (COFIL) avec pour objectif final la signature et la future mise en place des différentes actions menées sur le territoire.

Relais Petite Enfance (RPE)

En 2024, le Relais a une nouvelle fois proposé un programme riche en ateliers et en sorties pendant les vacances, temps d'échanges ou encore formations (le samedi) à destination des assistantes maternelles.

Le spectacle des assistantes maternelles a une nouvelle fois fait salle comble auprès des enfants du territoire.

Le RPE continue de se développer en tant que guichet unique. Les animatrices du Relais, proposent aux familles du territoire un accompagnement individualisé pour la recherche d'un mode de garde. Elles assurent un suivi des familles dont les demandes d'accueil en structures collectives n'ont pas été accordées.

Il est toujours difficile pour les familles de trouver un mode de garde en horaires atypiques ainsi que sur les temps périscolaires.

L'implication du RPE dans le réseau des RPE du secteur ouest de l'Eure (même après le départ de la CAF) permet de travailler sur des thématiques communes, de rester au fait de la réglementation qui évolue et de créer des liens entre les animatrices des RPE voisins, mise en place d'échanges de compétences pour l'animation de réunions dans différents RPE.



Crèches (Structures Multi-Accueil - SMA)

Ouvertes depuis 2007, la capacité d'accueil des 5 structures multi-accueil est de 95 places.

Structures multi accueil	Capacité d'accueil	Fréquentation du 01/01/2020 au 30/11/2020	Fréquentation du 01/01/2021 au 30/11/2021	Fréquentation du 01/01/2022 au 30/11/2022	Fréquentation du 01/01/2023 au 30/11/2023	Fréquentation du 01/01/2024 au 30/11/2024
Crèche Neubourg	25 places	32.84 %	53.17 %	56.21 %	56.88 %	56.78%
Crèche Ecquetot	15 places	41.63 %	63.80 %	71.51 %	72.21 %	70.43%
Crèche Hondouville	20 places	39.31 %	63.54 %	72.54 %	77.44 %	70.91%
Crèche Iville	15 places	44.10 %	62.45 %	67.08 %	72.49 %	67.09%
Crèche de Tournedos-Bois-Hubert	20 places	34.50 %	52.27 %	61.10 %	63.04 %	62.39 %

Le niveau de fréquentation pour 2024 est en baisse sur l'ensemble des sites par rapport à 2023. Seulement deux des sites, dépassent le seuil de 70 % de fréquentation, seuil exigé par la CAF pour le paiement complet des subventions. Si on constate un nombre stable de contrats par rapport à l'an passé, c'est le nombre d'heures par contrat qui a diminué, notamment sur les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les entrées 2024 se sont étalées de septembre à décembre 2024, contrairement à l'an passé où les crèches étaient quasiment complètes dès la rentrée de septembre.

Ergonomie et bien-être au travail

Le service poursuit son plan « ergo » au sein des crèches. Il touche à sa fin et devra être retravaillé en 2025.

Les temps d'analyse des pratiques professionnelles instaurés en début 2021, à raison d'une rencontre par trimestre dans chaque crèche, ont été reconduits sur 2024. Ce temps de parole permet d'évoquer les tensions que chacun a pu vivre avec l'ensemble des contraintes sanitaires et les troubles liés à la limitation dans la relation.

La psychologue qui accompagnait le service depuis 2021 a fait savoir qu'elle mettait fin à son accompagnement suite à un changement de région. Une nouvelle psychologue a donc été recrutée pour 2025.



La gestion RH des crèches

Les recrutements restent en tension en ce qui concerne les recrutements d'auxiliaires de puériculture et d'éducatrices de jeunes enfants.

Il a été fait le choix pour cette année de ne pas recruter d'éducatrice de jeunes enfants (EJE) sur les congés maternité, mais de positionner l'EJE mobile à mi-temps et de renforcer l'équipe par une auxiliaire de puériculture ou un CAP petite-enfance sur la durée du congé.

Budget 2024

Les dépenses d'énergie, d'électricité ainsi que les produits d'hygiène et surtout les couches, en lien avec l'inflation, continuent d'impacter fortement le budget.

On constate également des dépenses d'entretien des bâtiments et du matériel plus marquées qu'auparavant, celles-ci étant le reflet de 17 ans d'exploitation.



Les crèches (structures multi-accueil) :

- Poursuivre le partenariat avec les écoles maternelles, la PMI et les associations en participant à des actions de soutien à la parentalité,
- Développer et pérenniser les partenariats avec la médiathèque du Neubourg, le SIVOS GTT à Tournedos-Bois-Hubert avec l'implantation du jardin et de la ferme pédagogique,
- Maintenir le bâtiminaire en bon état,
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel de renouvellement et de mise à niveau des éclairages,
- Mettre en place et déployer un plan pluriannuel de sécurisation d'accès aux 5 sites multi-accueil,
- Poursuivre le déploiement du plan pluriannuel sur la qualité de l'air.

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>
<i>Dépenses</i>	2 213 064.32 €	2 099 082.12 €
<i>Recettes</i>	1 225 1780.00 €	1 407 994.87 €
<i>Section d'investissement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>
<i>Dépenses</i>	47 983.00 €	26 261.53 €
<i>Recettes</i>	17 391.68 €	14 057.58 €

CISPD - (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Lancés en 2023, les travaux préalables à la relance du CISPD (rencontre avec chaque maire ou adjoint du territoire, les services de la Gendarmerie Nationale, les chefs d'établissement des deux collèges du Neubourg et du lycée agricole) ont permis la réalisation d'un portrait de territoire mettant en lumière plusieurs axes de travail :

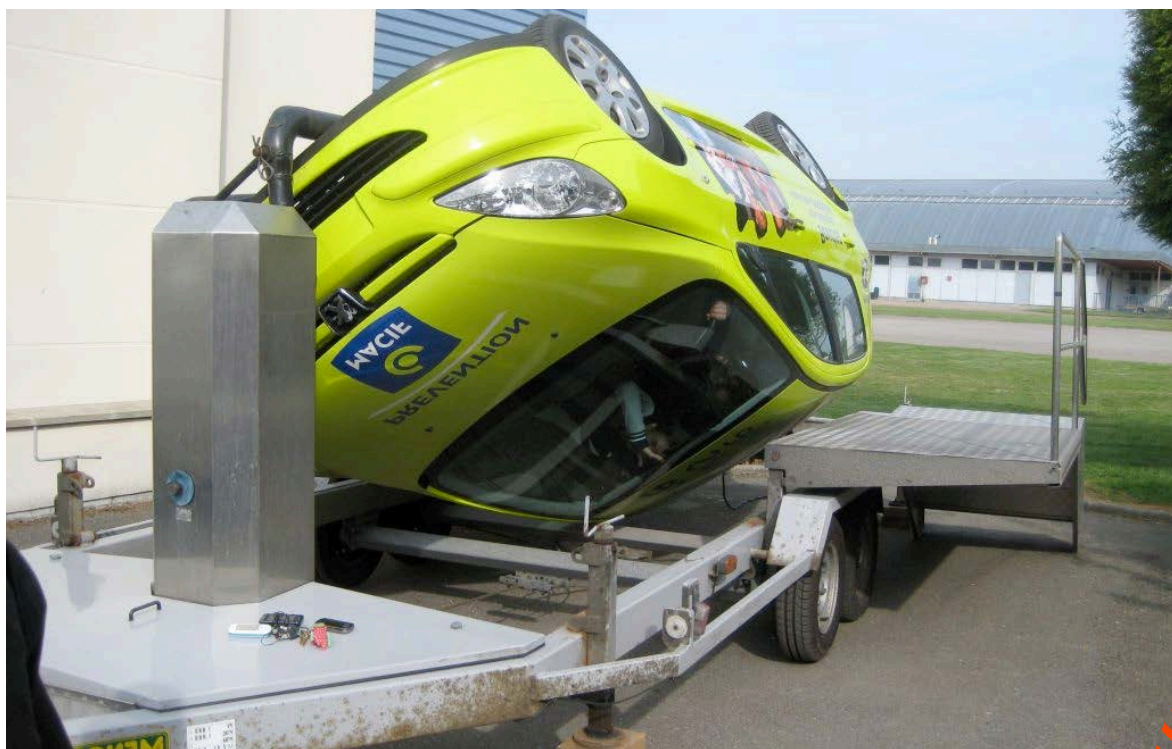
- Les violences intra-familiales
- Les addictions
- La sécurité routière

Ce diagnostic a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en séance plénière en septembre dernier.

Le Pôle Animation Jeunesse, dans le cadre de ses activités poursuit ses actions de prévention lors de ses sessions de vacances comme chaque année :

- La sécurité routière avec la Préfecture de l'Eure,
 - L'alcool, conduite à risque avec la Préfecture de l'Eure,
 - Formation PSC1 avec les pompiers de l'Eure,
 - Le numérique, les réseaux sociaux via Promeneur du Net.
- Ces actions viennent s'inscrire dans les travaux du CISPD.

Section de Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	17 394.00 €	14 260.99 €



Le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) du pays du Neubourg est une structure d'animation pour les 11/17 ans ouverte pendant les vacances scolaires (sauf Noël), les mercredis et certains week-ends. Le pôle animation jeunesse du pays du Neubourg a proposé comme tous les ans, une panoplie d'activités et de projets dans laquelle chacun peut se retrouver.

En 2024, le PAJ a accueilli 8 nouveaux adhérents avec un total de 158.

Depuis plusieurs années, le PAJ rencontre des difficultés croissantes de recrutement de ses animateurs, ce qui n'est pas sans impact sur l'activité du service et les actions proposées.

C'est pourquoi en 2023, une réflexion sur l'attractivité du service a été lancée avec comme premières pistes pour 2024, la mise en place de formations BAFA pour les jeunes du territoire et la création de 2 postes permanents (13h/semaine et 16h/semaine) pour accompagner le responsable du service tout au long de l'année sur les projets et participer aux sessions de vacances, en plus de l'équipe d'animateurs vacataires.

Si la première action a été une réussite pour un lancement, la seconde n'a pas donné les résultats escomptés, c'est pourquoi, le service a poursuivi ses réflexions en travaillant sur la rémunération des vacataires pour 2025.

L'Extrascolaire (vacances scolaires) :

Le PAJ poursuit le développement du principe d'itinérance. Pour ce faire, il se fait inviter dans différentes salles polyvalentes du territoire. Les communes partenaires ont, une nouvelle fois, répondu présentes. Tous les locaux mis à la disposition du PAJ sont habilités et répondent à un cahier des charges prédéfini par le PAJ.

Pour cette année 2024 une nouvelle commune (Canappeville) a mis à disposition sa salle polyvalente pour les animations du PAJ.

Le périscolaire :

Le PAJ a continué sur sa lancée concernant le projet d'animation périscolaire pour cette année 2024. Cela passe par la proposition d'accès aux loisirs, à la culture et à la découverte sportive. Ces animations désormais bien intégrées dans le projet et bien identifiées des jeunes, ont rencontré, une nouvelle fois, un vrai succès.

Le PAJ s'est repositionné sur le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) en 2024.

Cependant, les difficultés rencontrées avec la CAF (absence de l'agent en charge de notre territoire depuis plus de 18 mois) et, de fait, le manque d'information pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet a été un frein et n'a pas permis au PAJ d'être retenu pour ce dispositif.

Un dialogue avec la CAF, à l'initiative de la communauté de communes, a été relancé en fin d'année.

Fonctionnement

Le PAJ propose :

- Un accueil à chaque session de vacances, à l'exception des vacances de Noël où la structure est fermée, ainsi que la dernière semaine du mois d'août.

Les lieux d'accueil sur les vacances scolaires (pour 2024) :

- Hiver : salle des fêtes de Canappeville,
- Printemps : salle des fêtes de Graveron-Sémerville,
- Été : salle des fêtes du Bosc-du-Theil,
- Automne : salle des fêtes de Graveron-Sémerville.



Les grands projets portés par le PAJ en 2024 :

- Caravane des Sports : En collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Eure, ce projet a permis de promouvoir divers sports auprès des jeunes, favorisant l'inclusion et la découverte de nouvelles pratiques sportives. Ce projet organisé au sein du Pôle Sportif André Clousier au Neubourg était ouvert aux accueils de loisirs (ALSH) de notre territoire (Le Neubourg, Le Bosc-du-Theil et le SIVOS GTT) et au grand public en fin de journée.
- Challenge Départemental Sport et ACM (organisé par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES) : ce challenge a été remporté par le PAJ, témoignant de l'engagement et des compétences de notre équipe. Les jeunes ont réalisé une vidéo autour des activités physiques pratiquées au sein du PAJ, en mettant en avant les partenariats avec les acteurs sportifs locaux, les valeurs éducatives du sport, de l'olympisme et du paralympisme.
- La Culture s'anime en Normandie : Un projet axé sur le cirque qui a permis de sensibiliser les jeunes à la culture et aux arts vivants.

Les 16-25 ans

Durant cette année 2024, le PAJ a continué ses actions auprès des 16-25 ans avec le renouvellement de la formation « baby-sitter en toute confiance » organisée avec le service « petite enfance » de la communauté de communes, mais également en étant référent « Atout Normandie » pour les jeunes de notre territoire. « Atout Normandie » est un programme de la région qui offre aux jeunes normands divers avantages et aides pour soutenir leur parcours scolaire ou professionnel.

Les jeunes peuvent obtenir des aides financières pour des dépenses liées à leur scolarité ou leurs formations, tels que l'achat de livres, de matériel scolaire, ou encore, l'accès à des événements culturels ou sportifs. Le programme vise à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture pour tous les jeunes de la région.

- Décoration de l'Abribus de Bacquepuis : Une initiative qui vise à embellir l'espace public et à impliquer les jeunes dans des projets artistiques.
 - Le sport ma santé : Dispositif soutenu par le comité olympique de l'Eure. Le but est de promouvoir des actions autour des activités physiques et sportives en y ajoutant un axe santé et nutrition.
 - Le Loto Rose : Événement caritatif qui a permis de rassembler la communauté tout en soutenant une cause importante.
 - La prévention : Des actions autour de la sécurité routière, l'illettrisme, la santé et les conduites addictives (lien avec le CISPD).
 - Les Colos Apprenantes : Des séjours avec renforcement des apprentissages (développement durable, art et culture, sport, sciences, innovation, numérique, langues étrangères).
- L'année 2024 a vu la mise en place de deux colonies de vacances, l'une sur l'équitation et l'autre sur un projet de film intergénérationnel, favorisant l'apprentissage et le partage entre les générations.

Une convention avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie a été signée pour proposer des formations BAFA sur notre territoire. 12 jeunes se sont engagés dans cette formation.

Enfin le PAJ était présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), via le dispositif Promeneur du Net, soutenu par le centre régional information jeunesse de Normandie (CRIJ) et la CAF, dont objectif est de faire des réseaux sociaux un lieu d'échanges et de dialogues construits et respectueux pour les jeunes, tout en soutenant leur éducation numérique.



FREQUENTATION 2024 DU PAJ :

	2022 (Heures)	2022 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2021 et 2022)	2023 (Heures)	2023 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2022 et 2023)	2024 (Heures)	2024 (Nbre de jeunes)	Evolution (Entre 2023 et 2024)
Hiver	1980	39	+7.84%	2835	58	+79.43%	2835	58	+0%
Printemps	1656			2511	48	+51.63%	2691	54	+7.91%
Été –juillet	4167	71	-10.44%	4924.8	77	+18.19%	5961.6	91	+21%
Été – Août	2617	71	-9.42%	3672	77	+40.31%	2998	91	-18%
Automne	2202	45	+0.96	2664	54	+20.98%	2799	54	+5.07%
Périsco	198	17	+135.71%	177	18	-10.61%	210	23	+18.64%

Soit + 710.8h par rapport à 2023.

Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	137 685.27 €	92 723.69 €
Recettes	43 100.00 €	57 336.70€
Section d'investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	3 400.00 €	2 920.00€
Recettes	1 257.27€	1 760.01 €

SOLIDARITES

Service aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Faits marquants

En 2024 :

- Déploiement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en année pleine,
- Réforme des services autonomie à domicile (SAD),
- Professionnalisation du personnel,
- Mise en place des astreintes week-end aide à domicile,
- Programme d'animations en faveur des séniors.

Dans l'Eure, 154 920 personnes ont plus de 60 ans. Un chiffre qui devrait augmenter de 22 % à l'horizon 2030. Aussi, 1 sénior sur 3 est dépendant et 85 % des Eurois souhaitent vieillir à domicile. Pour répondre à ce constat, c'est près de 300 ETP d'intervenantes à domicile manquants à l'horizon 2030.

Le territoire de la communauté de communes suit la tendance départementale. Aussi, la situation démographique actuelle et son développement confèrent donc une place importante au secteur de l'aide à domicile.

Déploiement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

2024 est la première année de déploiement du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec les services du département le 1er juillet 2023.

Le nouveau CPOM s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire avec la mise en place du tarif plancher et la dotation complémentaire dédiée au financement d'actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La collectivité dispose d'une compensation financière calculée suivant l'activité du service à hauteur de 3.14€/h répartis comme suit :

- Objectif 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités / montant total : 20 623.34 euros,
- Objectif 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés / montant total : 13 387 euros,
- Objectif 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire / montant total : 17 605 euros,
- Objectif 4 : Améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des intervenantes / montant total : 24 394 euros.

La dotation complémentaire allouée par le département constitue un levier économique et contribue à renforcer l'attractivité du service.

Cette dotation fait l'objet d'un bilan annuel négocié et validé lors du dialogue de gestion. Aussi, la non utilisation des crédits alloués et versés peut faire l'objet d'un indu aux services du département. Dans ce cadre un suivi régulier et rigoureux de la dotation complémentaire est assuré par le service.

Programme d'animations en faveur des séniors

Dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure, le service a bénéficié d'un soutien financier de 11 334 € pour le déploiement d'un programme d'animations à destination des séniors sur les thèmes de la prévention, du bien-être ou encore des loisirs. Ce sont plus de 189 séniors qui ont participé aux animations proposées. Fort de cette expérience, le service s'attache à poursuivre cette offre à destination des aînés.

La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

En 2022, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), dans son article 44, pose les principes d'une refonte des services à domicile avec notamment la création des services autonomie à domicile (SAD), venant remplacer les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). L'objectif est de proposer un guichet unique aux personnes âgées ou en situation de handicap et apporter une réponse coordonnée et simplifiée pour l'aide et les soins à domicile.

Pour ce faire, 2 possibilités :

- SAD Mixte : modèle intégré dispensant de l'aide et du soin,
- SAD Aide : modèle partenarial entre un SAD aide et des partenaires du soin (SAD mixte, IDEL, etc.).

Il est important de préciser que si les SSIAD n'ont pas d'autre option que de « se marier » avec un SAAD sous peine de disparaître, la possibilité est laissée aux SAAD de poursuivre leur activité d'aide sans internaliser une activité de soins, il leur sera néanmoins demandé d'organiser une réponse aux besoins de soins des personnes qu'ils accompagnent si nécessaire via des conventions avec un ou plusieurs services, structures ou professionnels dispensant une activité de soins à domicile ou encore un SAD mixte.

Dans ce contexte, le GHT dont dépend le SSIAD du Neubourg s'est rapproché du SAAD en vue de la création d'un SAD mixte.

Des rencontres avec les services du GHT, de l'ARS et du département ont eu lieu au cours de l'année 2024 et se poursuivront en 2025 pour définir les contours de la réforme et accompagner les structures. Le service d'aide à domicile de la communauté de communes s'attache à poursuivre la mise en conformité du service au regard du cadre réglementaire pour le 30 juin 2025.

La professionnalisation du personnel

Afin d'accompagner les intervenantes à domicile dans la professionnalisation, des modules courts de formations ont été programmés au cours de l'année 2024 sur les thématiques suivantes :

- Entretien du cadre de vie
- Les troubles dégénératifs : maladie d'Alzheimer, de Parkinson, de Charcot, Sclérose en plaques
- Bienveillance
- Soins palliatifs : accompagnement des bénéficiaires et des proches
- Gestion du stress.

Ces formations à destination des intervenantes qualifiées ou non sont l'occasion pour les unes de monter en compétences et pour les autres de reprendre les fondamentaux. Enfin, si ces formations constituent un apport de connaissances, elles favorisent également la cohésion d'équipe.

Des formations qualifiantes ont également été déployées pour la certification aux premiers secours (PSC). De plus un agent a suivi la formation au titre professionnel d'Assistante de Vie aux familles et sera présentée à l'examen en mars 2025.

Enfin, mise en place en septembre 2023, les analyses de pratique professionnelle sont maintenues au rythme d'une séance par trimestre. Les intervenantes expriment souvent le sentiment de solitude lors de situations complexes à gérer ou même tragiques. Ces temps d'échanges sont l'occasion de leur donner la parole en toute liberté et d'apporter compréhension et maîtrise de situations particulières liées au vieillissement.

La mise en place des astreintes week-end aide à domicile

La mise en place des astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie a été instaurée à compter du 1er septembre 2024. Ces astreintes permettent de répondre aux difficultés de gestion des urgences lors du traitement des remplacements et d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions. Cette disposition bénéficie d'un financement au titre de la dotation complémentaire du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé en juillet 2023 avec le département.



Activité

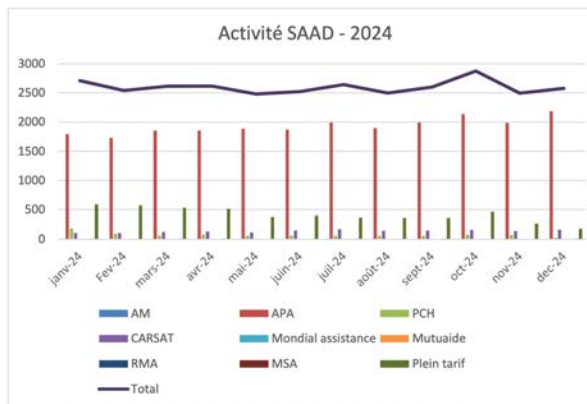
Nombre d'heures travaillées en 2024 : 33 919 heures,

Nombre de bénéficiaires : 164 au 31 décembre 2024

Nombre d'agents au 31 décembre 2024 :

- 34 intervenantes à domicile + 2 encadrantes (2 ETP)
+ 1 assistante (0.50 ETP)

L'activité du service observe une hausse de 11.9% par rapport à 2023 avec une activité totale (tout type de prestation) de 31 174 h.



Section de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	1 136 720,04 €	1 057 023,01 €
Recettes	1 136 720,04 € (dont 47 191,24 € de subvention d'équilibre)	959 529,85 €
Section d'investissement	BP 2024	CA 2024
Dépenses	16 177,12 €	0,00 €
Recettes	16 177,12 €	5 404,82 €



ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)

L'Espace France Services a ouvert ses portes en juillet 2022 sur le territoire de la communauté de communes. A l'image de la plupart des services proposés par la CCPN, et ce en raison du manque d'offre de transport collectif rendant laborieux les déplacements vers les villes (Evreux, Louviers, Elbeuf, Bernay) pour une partie de la population, en particulier les jeunes et les personnes âgées, y compris, dans une moindre mesure, vers Le Neubourg, l'Espace France Services est organisé de manière à garantir le maillage territorial et ainsi perpétuer l'un des principes fondateurs de la CCPN, à savoir : proposer des services publics de proximité et en partenariat avec ses communes.

Concrètement, l'accueil principal est assuré au sein des locaux de la Gare au Neubourg (nécessité d'implantation dans la ville centre, accessibilité PMR obligatoire et stationnement nécessaire). Les permanences déjà existantes à la CCPN et dans les communes sont conservées en l'état ou organisées au sein de l'EFS et les nouvelles permanences sont proposées au sein de l'EFS.

Des permanences des agents EFS dans les mairies de certaines communes excentrées ont été mises en place depuis octobre 2022 sur 8 communes :

- Le Bosc-du-Theil
- Tourville-la-Campagne
- Fouqueville
- Emanville
- Graveron-Sémerville
- Daubeuf
- Brosville
- Hondouville

Elles ont été rejointes par Saint-Aubin-d'Ecrosville au cours de l'année 2024 après un recalibrage des fréquences de passage dans certaines communes au regard de l'activité, avec pour certaines communes non plus 2 passages par mois mais 1 seul.

L'Espace France Services accueille et/ou traite des demandes pour les partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Assurance Retraites et de la Santé au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), France Travail, etc.

L'Espace France Services accueille également le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles) et France Renov' en lien avec l'ANAH.

Les permanences des partenaires sont exclusivement réalisées en distanciel avec mise à disposition du bureau confidentiel pour pouvoir réaliser des entretiens en visioconférence.

L'accueil est assuré par 2 conseillères « France Services » au sein de la Gare à raison de 28h d'accueil au public par semaine, du lundi au samedi. Les agents de l'EFS peuvent se rendre chez les habitants isolés et non mobiles afin de les aider à réaliser leurs démarches administratives en ligne, voire à organiser des rendez-vous en visio-conférence avec les partenaires. Ces interventions sont exclusivement demandées par les maires du territoire, au regard de la situation d'exceptionnel isolement de l'habitant(e) concerné(e).



L'EFS est actuellement installé dans la salle d'exposition avec un espace d'accueil mutualisé au sein de la Gare, dont la réflexion sur les travaux d'extension a été lancée en 2023. Plusieurs esquisses architecturales ont été réalisées et soumises au comité de suivi élargi de l'EFS. Ce projet d'extension devra permettre d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, notamment en matière de confidentialité. Il permettra également d'offrir un réel espace dédié à l'accueil des partenaires.

Quelques chiffres clés :

Fréquentation : on recense 4 270 prises de contacts (3139 contacts physiques et 1131 contacts téléphoniques) contre 5 608 en 2023 :

- dont des renseignements, des conseils, des orientations,
- dont 2 682 demandes traitées contre 2 365 en 2023 (soit environ 10.40 demandes par jour),
- dont 99 permanences délocalisées réalisées contre 118 en 2023.

Si la fréquentation est en baisse ce qui peut s'expliquer par l'absence prolongée d'une des conseillères France Service (pour raison de santé) et de fait la réduction du temps d'ouverture au public (fermeture pour congés, passage de 6 jours d'ouverture à 5 et réduction du nombre de permanences délocalisées), le nombre de demandes traitées a quant à lui légèrement augmenté.

Principales thématiques abordées : demande préalable pour cartes nationales d'identité et passeports, dossiers de retraite, CAF, impôts, assurance maladie, emploi, handicap, énergie, logement, mobilité et solidarité.

Le taux de satisfaction des demandes par l'EFS (finalisation en un ou plusieurs rendez-vous) : 93.65 %.

Les autres demandes requièrent l'accomplissement de démarches en autonomie de la part de l'utilisateur ou l'intervention des partenaires.

Budget 2024

Nouvelles annonces gouvernementales en 2024 : la subvention de l'Etat a été augmentée de 5 000 euros passant ainsi de 35 000 euros à 40 000 euros sur 2024.



Section de Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	86779.00 €	75 865.11 €
Recettes	35 000.00€	41 955.18 €
Section d'investissement	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	700.00 €	0.00 €
Recettes	262.00 €	243.46 €

LA GARE

Bilan 2024

Le projet d'extension de la Gare intégrant des locaux pour l'Espace France Services et d'autres locaux pour le Pôle Animation Jeunesse a été lancé. Les premières esquisses ont permis au groupe de travail des élus de se prononcer sur une forme générale du bâtiment ainsi que sur l'implantation interne des bureaux. Les étapes suivantes ont donc été réalisées :

- Avant-projet finalisé,
- Avant-projet présenté à l'Architecte des Bâtiments de France (avant-projet validé),
- Phase projet réalisée,
- Projet validé en conseil communautaire,
- Dépôt de la demande de permis de construire,

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>
<i>Dépenses</i>	24 605,42 €	18 594,53 €
<i>Recettes</i>	12 756,00	7 978,13 €
<i>Section d'investissement</i>		
<i>Dépenses</i>	663 937,91 €	7 030,44 €
<i>Recettes</i>	663 937,91 €	1 950,62 €

